



TOUJOURS PLUS D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES POUR LE VILLAGE



De nouveaux professionnels de santé s'installent

Une micro-crèche en construction

Le plateau multisports en activité

Le lancement des travaux de cheminement piéton sur la RD5

Des ateliers de formation au numérique

ÉCOLE PUBLIQUE

Des effectifs en forte hausse et des activités à foison pour les écoliers !

p8-12

FESTIVITÉS ET CULTURE

Salon du livre jeunesse, Cinéma sous les étoiles, les Etats généraux du film documentaire, concerts, résidence théâtrale...

La culture a animé le village !

p21-31

TRAVAUX

Le parking-jardin du Sportissage quasiment terminé et de gros travaux à venir sur les réseaux humides

p36-37



LE MOT DU MAIRE

Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquois,

La Municipalité est heureuse de vous adresser votre nouveau magazine municipal. Vous y trouverez toute l'actualité de ces derniers mois, les projets réalisés, ainsi que les nouvelles actions que nous nous apprêtons à engager. Il est le fruit du travail de toute l'équipe municipale, agents et élus, qui démontrent par la variété des sujets abordés, leur enthousiasme.

Durant les 6 derniers mois écoulés et retranscrits dans ce journal, nous avons lancé de nombreux projets pour le village. Et cela toujours sans augmenter la fiscalité ou recourir à l'emprunt :

- La création d'un parking-jardin paysager à Sportissage (en attendant les plantations à l'automne)
- L'enfouissement des réseaux secs de la Rue Dubois Maurin jusqu'aux limites avec Fabras (RD5)
- La création d'un plateau multisports en lieu et place de l'ancien terrain de tennis très vétuste
- La rénovation des calades en pierres sèches montant au Donjon du Chastelas
- Des réfections de la voirie sur les routes communales : route de Péreyres, le Monteil, la montée de D'Abrigeon, une partie du Lotissement de la Bastide
- La finalisation du déploiement de la fibre avec des zones déjà raccordées
- La piétonisation de la Place en période estivale
- Le développement du fleurissement du village
- L'installation de mobilier vélo.

Dans ce journal, nous avons aussi le plaisir de vous annoncer les prochains projets parmi lesquels :

- La création d'un cheminement piéton de la Rue Dubois Maurin jusqu'aux limites avec Fabras
- La réalisation d'un cheminement piéton aux Sausses, la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux secs
- La réalisation d'une micro-crèche et de nouveaux logements
- La réfection des réseaux fuyards d'eau et d'assainissement au quartier des Sausses (phase 2) et d'interconnexion avec la Commune de Prades à Laulagnet
- La réfection du Parc Marie Sauzet
- L'installation de nouveaux bancs et corbeilles sur la Place
- La mise en œuvre de totems de signalétique
- Le lancement d'études d'aménagement pour le site de la Turbine.

Ce journal revient aussi longuement sur les activités festives qui ont été portées ou accompagnées par la Municipalité : 1ère édition du Salon du livre jeunesse, participation au "World Clean Up Day", Castagnades, résidence de théâtre, exposition d'artistes, diffusion de films, reconduite du partenariat avec le Festival du film documentaire de Lussas... Des festivités sont également d'ores et déjà annoncées pour l'année prochaine : le Festival Format et le Festi Comédies.

Autre preuve du dynamisme de notre village, nous enregistrons une forte hausse des effectifs à l'école publique, de 13 enfants supplémentaires. L'année dernière, la 5ème classe était menacée mais a été sauvée grâce à votre forte mobilisation.

J'ai souhaité mettre au cœur de ce mandat la défense des services publics dans notre village. Croire en une ruralité vivante, c'est justement refuser le déclinisme et la résignation. C'est nous tourner vers l'avenir et assumer les transformations nécessaires sans se figer dans le passé.

Soyons fiers de la vitalité de notre village, qui contrairement à de trop nombreuses communes rurales, réussit à renforcer ses services au public avec :

- La labellisation du Bureau de Poste en France Services avec un employé supplémentaire accompagnant les démarches administratives
- La création d'une micro-crèche de 12 places à Sportissage
- L'installation d'une nouvelle médecin à la Maison de santé
- Le renforcement du réseau téléphonique
- Le rendement exceptionnel des réseaux d'eau potable qui nous ont évité des coupures d'eau en période de sécheresse malgré une ressource limitée
- Le lancement d'ateliers d'inclusion au numérique
- La proposition d'animations à la bibliothèque pour le jeune public
- Les permanences en Mairie qui se développent avec notamment la présence d'une assistante sociale, d'aides aux travaux de rénovation énergétique, de l'ADMR, des Restos du cœur...

Enfin pour conclure, je voudrais revenir sur le formidable élan de solidarité dont notre village a fait preuve pour accueillir, dans les meilleures conditions, trois jeunes femmes ukrainiennes et 4 de leurs enfants. Face aux atrocités de la guerre aux portes de l'Europe, nous ne pouvions pas rester indifférents. Je tiens à saluer la manière dont collectivement, nous prenons notre part. Un grand merci.

Votre Conseil municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie - L'équipe municipale est à votre disposition pour échanger - Nous n'avons pas de baguette magique, mais nous nous efforçons de donner le meilleur de nous-mêmes pour notre beau village et l'intérêt général !

Marion HOUETZ
Maire de Jaujac

Vice-présidente de la Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans

SOMMAIRE



2 LE MOT DU MAIRE

4 LES RETOURS EN IMAGES

8 L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

16 L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

21 LES FESTIVITÉS, LA CULTURE ET LA VIE ASSOCIATIVE

32 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

36 LES TRAVAUX

49 LA VIE QUOTIDIENNE

62 VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

65 LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

70 LES INFORMATIONS PRATIQUES

71 L'ÉTAT CIVIL

RETOURS EN IMAGES



Le camping-art à l'école



Le 1er coureur de la Chaussée des géants à Jaujac



1ère édition du Salon du livre de jeunesse



Animations jeune public à la bibliothèque



Enfouissement des réseaux secs



Jeux sur la Place avec Déambull



Des internes en médecine accueillis à la Maison du Parc

Collectif Bolraudak
en résidence

Venez rencontrer les artistes !

**Dessin
Musique
Théâtre**

Cet amour là

**Mer.
13 & 20 juillet**
17h00 à 19h00
Artisterie ouverte au public

**Sam.
23 juillet**
18h00
Restituaon à l'Artisterie

Du 7 au 24 juillet, le collectif Bolraudak est en résidence à l'Artisterie de Jaurac et à la résidence Les pins de Larnade d'Ardèche.

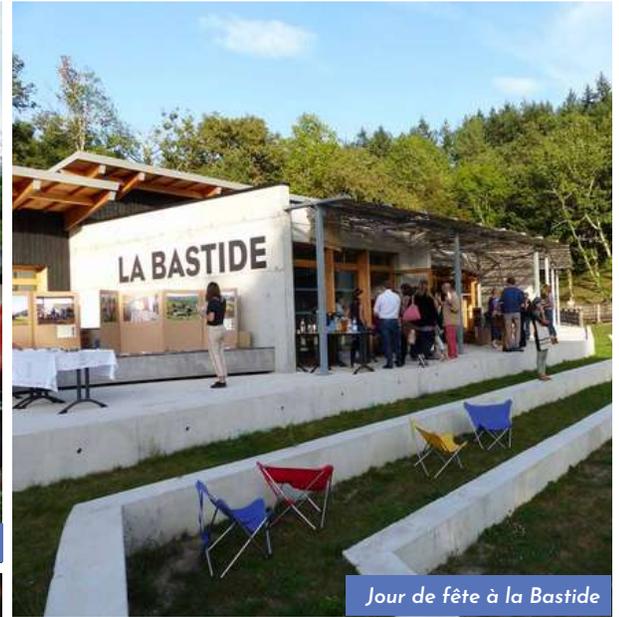
L'Artisterie, 11 place du Champ de Mars Jaurac (Lois la Moine)



Les coureurs de l'Ardéchoise accueillis par les bénévoles



Travaux sur les voies communales



Jour de fête à la Bastide



Concert des marchés du mercredi soir



Un des ateliers du Salon du livre de jeunesse



Rajout de sable sur la Place

RETOURS EN IMAGES



Sportissage en phase travaux



Spectacle des Fous semblants



Cérémonie du 8 mai



Réception du Maire de Bobigny



Enfouissement des réseaux secs

Construction d'un mur en pierres par le service technique



Pèle araignée pour l'implantation de la fibre dans la commune



Vente des flambeaux le 13 juillet



Fleurissement du village



JAUJAC - VEN 19 AOÛT - 18h30

Château de Castrevieille, 105 ch. de Castrevieille
Tous publics à partir de 7 ans - Durée 60 min



Le traditionnel pique-nique du Peschier



Cinéma en plein air



Le plateau multisports en activité



Sortie scolaire à Montselgues



Le nouveau mobilier du parking paysager de Sportissage



ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS

Une belle rentrée scolaire !



Le jeudi 1er septembre, jour de la rentrée scolaire, un peu de stress était palpable chez les très jeunes mais surtout beaucoup de plaisir pour ceux qui retrouvaient, en même temps que le chemin de l'école, les amitiés délaissées durant l'été.

CLASSES	EFFECTIFS	TOTAL	ENSEIGNANTES
TPS	9	23	DEVILLE Elodie COISNE Juliette
MS	14		
PS	10	20	MAUMY Valérie
GS	10		
CP	15	26	DEMARS Nathalie
CE1	11		
CE1	9	27	BREYSSE Laurence
CE2	18		
CM1	10	23	PIGEYRE Isabelle COISNE Juliette
CM2	13		

Après une trêve estivale bien méritée, les 119 élèves de l'école publique de Jaujac ont retrouvé les bancs de l'école. C'est 13 élèves de plus que l'année dernière où la 5ème classe était fortement menacée.

Pour faire de cette nouvelle rentrée un moment agréable pour tous :

- Les services municipaux se sont mobilisés pour réaliser différents travaux et aménagements dans les bâtiments scolaires (pose de matériel numérique, installation de jeux...).
- Des sommes ont également été investies dans de nouveaux équipements et matériels pédagogiques.
- Pour faciliter l'accueil des enfants et apporter plus de confort aux familles, une garderie périscolaire est toujours proposée.
- Le poste d'ATSEM en sus de la réglementation légale a également été reconduit, tout comme les moments périscolaires de qualité et l'aide aux voyages scolaires.
- La Mairie a aussi alloué une somme de 51 € par enfant afin de procéder à l'achat de fournitures scolaires, (moyenne nationale des autres communes : 37 €).



L'école maternelle



L'école primaire



Une nouvelle activité à l'école : la boule lyonnaise

L'Association Jaujac-Boules a mené des interventions à l'école publique afin de faire découvrir la pratique de la boule lyonnaise aux élèves de CM1 et CM2.

Pour cela, la Municipalité a alloué une subvention supplémentaire de 820€ afin de permettre à l'association d'acquérir du matériel dédié à la pratique des plus jeunes.

Retours en photos sur l'entraînement des futurs champions !



Les élèves de CM1-CM2 ont suivi des ateliers sur l'alimentation

Les élèves de CM1-CM2 de l'école de Jaujac ont pu bénéficier d'ateliers de sensibilisation à la consommation responsable.

L'action scolaire était financée par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.



L'association Agribio Ardèche a animé ce dispositif avec la mise en place d'activités pour chaque classe : deux ateliers en classe et un atelier visite de ferme en lien avec cette thématique. Ces actions de sensibilisation auprès des publics scolaires ont différents objectifs :

- Comprendre les liens entre l'agriculture locale, l'alimentation, la santé et l'environnement : renouer le contact avec le vivant, découvrir le rôle de l'agriculteur, expliquer les pratiques ;
- Découvrir l'agriculture durable : comprendre l'impact de l'agriculture sur notre alimentation et notre santé, questionner nos modes de consommation ;
- Découvrir les circuits courts sur le territoire ;
- Sensibiliser à l'environnement par l'immersion et la pratique : animations en classe et visites sur site pour découvrir les activités agricoles lors de visites de fermes ;
- Se mettre dans une posture de "petits enquêteurs de l'alimentation" et ainsi être des futurs "consom'acteurs" avertis, curieux et solidaires.

La visite à la ferme s'est déroulée le 9 mai, sur l'exploitation de Madame Céline Charbonnier, agricultrice implantée en polyculture à la Souche. Cette rencontre avait pour objectif la présentation du métier d'agricultrice, ainsi que le fonctionnement d'une ferme. Les enfants ont visité le bâtiment d'élevage des ovins et ont échangé sur la gestion d'un troupeau de brebis allaitantes (alimentation, estive, agneaux). Ils ont ensuite gagné la châtaigneraie, où ils ont découvert ce qu'était une greffe avant de s'attarder sur le matériel nécessaire à la récolte des châtaignes. À la sortie du bois, ils sont allés dans les champs où l'agricultrice a expliqué ce qu'était la rotation entre les différentes cultures (pommes de terre, céréales, fleurs, plantes aromatiques et médicinales).

Merci à elle pour son accueil !

Interventions menées par BaZalt à l'école



7 Sept artistes réunis dans le collectif Bazalt proposent des Temps de Rencontre Artistique, de Créativité et d'Exploration, dans l'espace public et en institution.

Des tous petits aux séniors, tous sont invités à prendre place à bord d'un camping-car pour quelques heures de créativité. Ces temps de partage artistique font l'objet d'une création, à la fois éphémère et permanente, et se transforme au fil des rencontres. En revenant plusieurs fois dans des structures éducatives, sanitaires et sociales et sur les places des villages du territoire d'Ardèche des Sources et Volcans, le Camping-Art laisse des traces sur son passage et en emporte avec lui. Ensemble, artistes et participants constituent, tout au long de l'année, une œuvre collective : Les T.R.A.C.E.s.



Les sept artistes du collectif élaborent ensemble les ateliers artistiques qui sont proposés dans et devant le camping-car. Ils ont imaginé des explorations à la croisée de leurs différentes pratiques, passant par le dessin, la peinture, le pop-up, le modelage, le bricolage, le recyclage, la couture, le tissage, la broderie, l'écriture, la marionnette, le mouvement, le son, l'image et le photomontage. Les artistes interviennent toujours en binôme, permettant une transversalité des pratiques. Un artiste encadre l'atelier avec sa pratique, son savoir-faire et ses outils, et le second artiste se porte témoin de ce qui se passe dans et autour de l'atelier. Il est garant qu'il en reste une trace.



Le projet des « Correspondances » a été pensé afin d'ouvrir les portes des structures d'accueil, via les boîtes aux lettres, les boîtes mails, les boîtes à livre publiques et via le Camping-Art lui-même, en tant que « boîte à transporter ». Ces correspondances, nominatives ou suspendues, peuvent être épistolaires ou animées, dessinées, peintes, mises en mouvement, dansées, filmées, enregistrées...

Elles s'adressent à un membre du personnel soignant ou accompagnant, à des personnes de l'extérieur, des membres de la famille, plus ou moins proches, aux enfants de l'école élémentaire, ou même, à des inconnus (via des correspondances suspendues).

Les artistes du Camping-Art, qui sont aussi des colporteurs, transmettent ces correspondances, à la recherche d'un destinataire, dans les écoles, le centre de loisirs, les structures d'accueil et sur les places de village. Des correspondances de toutes formes, pour (re)créer des liens entre les familles, entre le personnel des institutions et les résidents in situ, entre les structures elles-mêmes et au-delà, avec les habitants des villages alentours, au gré des étapes du Camping-Art. Le projet « Correspondances » est donc une mise en œuvre du projet global T.R.A.C.E. autour duquel les sept artistes se sont réunis, pour élaborer les ateliers artistiques qui sont proposés dans le Camping-Art, en réfléchissant à la trace et l'empreinte dans le processus créatif.

Le projet s'est notamment déroulé entre le mois de février 2022 et le mois de juin 2022 à l'école maternelle et sur la Place du Champ de Mars de Jaujac.

Pour ce temps à l'école, Bazalt a suivi le programme pédagogique autour des thématiques des animaux qui nagent, puis des animaux qui volent et enfin, des animaux imaginaires.



Invités à participer au projet des correspondances, les élèves ont d'abord réalisé des cartes pop-up « poisson », ils ont ensuite créé une fresque marine et manipulé des marionnettes (poulpes, grenouilles et tortues). Puis, ils ont confectionné des marionnettes (libellules en papier offertes ensuite aux aînés de l'EHPAD de Lalevade) et ils ont co-écrit des chansons qu'ils ont chantées avec les artistes du Camping-Art lors de la restitution sur la place de Jaujac le 24 juin. Ils ont aussi créé des cartes postales à partir de collages d'animaux qui volent et qui nagent, créant ainsi des animaux imaginaires.

L'intention d'ouvrir les portes des EHPAD, de faire des liens entre les villages, avec les référents des lieux d'accueil et de créer des traces sur le passage de Camping-Art, mais aussi d'en récolter pour les amener ailleurs, semble suivre son chemin...



Classe découverte à Montselgues

Ces deux dernières années, à cause des protocoles sanitaires, les sorties scolaires étaient suspendues. Cette année les enfants de l'école publique ont pu, de nouveau, participer à ces sorties.

Ainsi la classe des CM1 et CM2 est partie au mois de mai en classe découverte 3 jours à Montselgues. Ils ont logé au gîte de Lafage.



Au programme, de nombreuses activités pour découvrir le village et la nature environnante. Les élèves ont participé à des jeux d'orientation, ils ont découvert les tourbières et la droséra, plante carnivore qui vit dans ces milieux. Ensuite, ils ont fait une randonnée avec les ânes, un jeu sur les traces et empreintes des animaux et le traditionnel cache-cache dans les genêts, sans oublier les soirées jeux et boum !!

3 jours bien remplis, les enfants sont rentrés avec des souvenirs plein la tête !



Rencontre sportive

Chaque année, les élèves de l'école bénéficient de plusieurs séances au gymnase communautaire de Montpezat. Cette année, ils ont pu participer à des séances d'initiation au handball encadrées par Emmanuel Froc d'Initiation Sport Ardèche.

Pour clôturer cette initiation, les classes de CM1 et CM2 des écoles de Thueyts, Pont-de-Labeaume, Meyras, Montpezat... se sont rencontrées lors d'une grande journée sportive.



Matches de hand, randonnée dans le village, jeux au city-stade...

Les équipes étaient constituées avec les enfants des différentes écoles pour favoriser les échanges et l'esprit d'équipe !

Une belle rencontre sportive !

Des animations organisées à la bibliothèque pour le public jeunesse



Sur la proposition des bibliothécaires de la Bibliothèque municipale Emilien Perre, la Municipalité a financé des ateliers à destination des jeunes. Les ateliers se tiennent dans la bibliothèque de Jaujac, sur la Place de l'église, et sont animés par Valérie BEAL.

L'animation des 27 et 28 avril a permis aux enfants :

- De confectionner deux affiches, l'une sur le volcan de Jaujac, et l'autre sur la mare aux libellules avec dessins, collages de photos, petits textes ;
- D'assister à la présentation d'un conte sur « la mare aux grenouilles », et les enfants ont, à l'unisson, fait vivre la mare par les coassements des grenouilles.



L'animation du 23 juin a proposé :

- Des contes « autour de la nature » qui ont été suivis par une assistance intéressée ;
- Ensuite, les enfants conduits à un atelier de bricolage, ont confectionné des petits instruments de « musique ».

Par ailleurs, la bibliothèque de Jaujac a participé à l'évènement culturel du Salon du livre de jeunesse les 13 et 14 mai 2021. A l'initiative des organisateurs du salon, ont été reçues à la bibliothèque deux autrices (voir autres articles) :

- Le vendredi, Sylvie ARNOUX qui présentait son livre « CAPRICIEUX 1er », a invité les enfants des classes des écoles de Jaujac, de Meyras, de Pont-de-Labeaume, à dessiner ce roi capricieux.
- Le samedi, Marion ACHARD a lu au jeune public son livre « Des petits trous dans les doigts ».



Léna Lombard encore en championnats de France de Badminton



Dans la cadre de sa politique d'aide aux jeunes sportifs, la Municipalité a apporté cette année encore un soutien financier à une habitante de notre village : Léna LOMBARD.

Licenciée du club Vivarais Badminton (VB07), Léna s'était une nouvelle fois qualifiée brillamment pour les championnats de France à Mulhouse le week-end de l'ascension suite à des derniers tournois décisifs.

Il s'agissait de sa troisième participation en 4 ans.

Elle y a réalisé une belle performance. Etant passée cadette 1re année, la tâche était difficile car il y avait des filles plus âgées et expérimentées dans sa catégorie. Malgré un set remporté lors d'un match accroché, elle n'est pas arrivée à vraiment rentrer dans la partie et n'est pas parvenue à s'imposer dans le match couperet des qualifications. Le rendez-vous est pris l'année prochaine, pour défendre ses chances avec plus d'expérience. La surprise est venue sur le double dames, où avec sa partenaire de l'Ain, elles ont finalement remporté leurs deux matchs de qualification, atteignant les 1/4 de finale !

Félicitations à Léna pour ses performances, qui fait preuve de régularité, motivation et persévérance, et qui excelle chaque saison dans sa discipline. Cerise sur le gâteau, Léna va intégrer la section sportive de Tournon la saison prochaine.

Jaujac va accueillir une micro-crèche intercommunale !



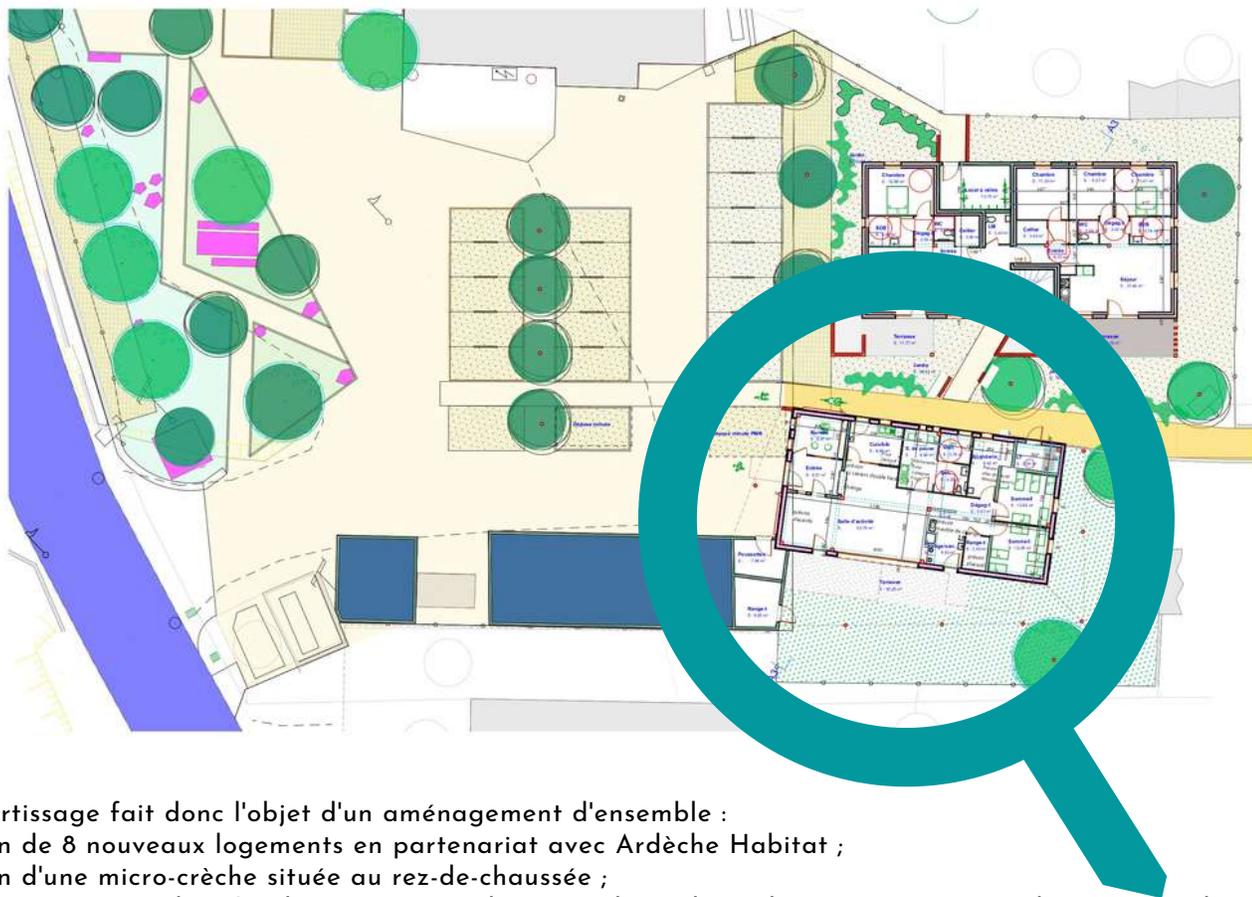
Une micro-crèche à Jaujac ?

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans gère la compétence "Actions en faveur de la petite enfance et la jeunesse", en proposant notamment des structures d'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans (crèche de Lalevade, micro-crèche de Thueyts).

Au fil des ans, et de l'occupation des structures existantes sur le territoire, il est apparu le besoin d'une structure complémentaire dans la Vallée du Lignon. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que la Commune s'est positionnée pour accueillir la future micro-crèche de 12 places.

Où se situera la micro-crèche ?

Nous avons souhaité que l'établissement soit en plein cœur du village, à proximité immédiate de l'école, pour faciliter la vie des parents. La Municipalité de Jaujac a donc mis à disposition un terrain à la Communauté de communes, vendu à l'euro symbolique, au niveau du Sportissage.



Le secteur du Sportissage fait donc l'objet d'un aménagement d'ensemble :

- La construction de 8 nouveaux logements en partenariat avec Ardèche Habitat ;
- La construction d'une micro-crèche située au rez-de-chaussée ;
- La transformation en parking/jardin paysager. Il s'agit de réduire l'impact paysager d'une zone de stationnement en donnant autant que possible une qualité perceptible de jardin, capable de rendre des services environnementaux (meilleure infiltration de l'eau...) ;
- L'enfouissement des réseaux secs sur la route des Plots ;
- Pour privilégier les mobilités, il est prévu de poursuivre la voie douce de Fabras qui s'arrête à 500 mètres avant le site ;
- Enfin, l'amélioration de l'accès par la venelle existante qui relie l'Espace Sportissage a été réalisée.

Quel coût ?



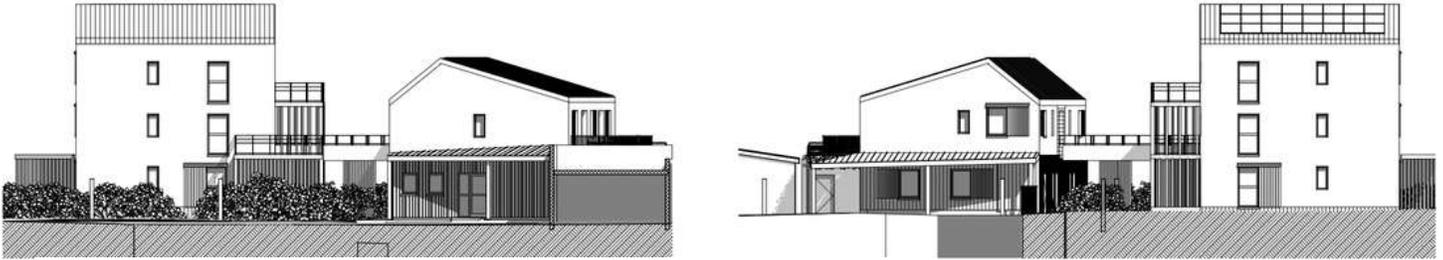
Le projet sera pris en charge par la Communauté de communes, et subventionné par la CAF à hauteur de 228 000€. Des demandes de subventions sont également en cours auprès de l'Etat, de la Région et du Département de l'Ardèche, dans l'espoir d'atteindre 80% de subventions publiques, soit le maximum autorisé.

Le maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Tam Tam localisé à Saint-Privat, a réalisé un avant-projet sommaire qui s'élève à 461 517,50€ HT plus 25 000€ HT de mobilier. Un gros investissement pour le territoire !

Une micro-crèche : comment ça marche ?

Les micro-crèches accueillent jusqu'à 12 enfants, âgés de 10 semaines à 6 ans ce qui est largement inférieur à la capacité d'accueil des crèches collectives : entre 20 et 60 enfants. Ce type de crèche est soumis aux mêmes règles que les structures d'accueil collectif.

L'établissement sera géré directement par la Communauté de communes.



Intégration de la micro-crèche dans le projet global (rez-de chaussée du 1er bâtiment)

Pourquoi opter pour une micro-crèche ?

Ce mode de garde présente de nombreux avantages :

- Il s'agit d'un compromis idéal entre l'accueil collectif et la crèche familiale ;
- Les enfants étant en petit nombre, ils bénéficient de conditions idéales de développement et d'épanouissement ;
- Les enfants expérimentent la vie en collectivité sans être livrés à eux-mêmes.

Et les locaux ?

Les locaux utilisés pour l'activité de la micro-crèche doivent être conformes à l'usage normal d'un logement d'habitation, être aménagés dans le souci d'assurer la sécurité des enfants et la qualité de leur accueil.

Dans le détail, le local :

- Procurera l'espace de vie nécessaire aux enfants ;
- Répondra à l'obligation d'assurer la sécurité des enfants : anti pince-doigts au niveau des portes, fenêtres oscillo-battantes, protection des prises électriques, possibilité de rendre la cuisine inaccessible à certains moments de la journée ;
- Il comportera un espace accueil, un vestiaire, une salle d'activité, des salles de sieste, des sanitaires, une cuisine, une salle d'eau permettant les changes des enfants ; et il disposera d'un grand espace extérieur.





ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Une nouvelle médecin généraliste et une assistante médicale s'installent à la Maison de santé de Jaujac



Le Docteur LEMINEUR

Le Docteur Aurélie LEMINEUR a commencé son activité de médecin généraliste au sein de la Maison de santé de Jaujac le lundi 3 octobre 2022.

Elle exerce aux côtés des docteurs NITTING et GARRY. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour la Commune qui cherchait depuis des mois des solutions pour installer un médecin généraliste supplémentaire dans des conditions durables.

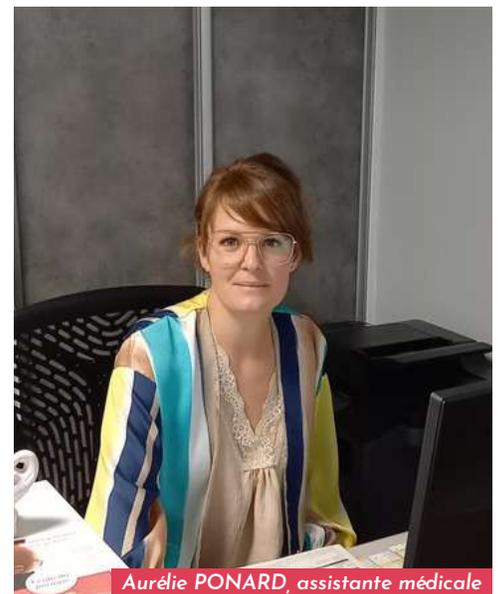
Madame Aurélie PONARD, assistante médicale des médecins de la Maison de santé est quant à elle en activité depuis début septembre.

Le phénomène de la désertification médicale n'en finit pas de s'aggraver en France. Si le numerus clausus a été desserré tardivement, on constate de nombreux départs à la retraite dans notre bassin de vie qui conduisent à une absence d'offre médicale dans certaines communes.

C'est une vraie chance pour notre territoire que le Pôle de santé des hautes vallées de l'Ardèche (dont fait partie la Maison de santé de Jaujac) et d'autres professionnels concourent à rendre la pratique médicale attractive dans nos vallées.

La Communauté de communes œuvre également en ce sens avec deux nouvelles actions phares en 2022 :

- La prise en charge pour moitié de la location d'un gîte de 6 personnes à Jaujac destiné à accueillir les internes en médecine exerçant sur le territoire, mais également des stagiaires ou remplaçants, afin de faciliter la venue de professionnels de la santé. L'objectif est de rendre le terrain de stage plus intéressant, avec moins de formalités, et de leur faire connaître les lieux pour les inviter à s'y installer.
- L'aménagement au sein de la Maison de santé de Jaujac d'un 3^{ème} cabinet médical à la place de la salle de réunion dans les mois à venir, et des travaux d'agrandissement qui permettront l'accueil de nouveaux médecins, internes, assistants médicaux et d'une infirmière azalée.



Aurélie PONARD, assistante médicale

Banque alimentaire : appel aux jardiniers amateurs



Le service « Coup de Pouce » de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, fait appel aux jardiniers amateurs pour collecter des denrées alimentaires.

S'il vous reste des fruits, légumes... Vous pouvez les déposer en point de collecte permanent dans les locaux de Lalevade d'Ardèche. Ces produits seront ensuite distribués aux bénéficiaires.

La Communauté de communes a repris l'action de l'association « Coup de pouce » qui distribuait depuis 1999 les produits de la banque alimentaire à Lalevade d'Ardèche.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour assurer ces distributions les jeudis après midi.

Pour la Municipalité, la référente de ce service est Madame Christine MOURARET, Conseillère municipale.

Contact pour les bénévoles et les bénéficiaires :
04 75 89 01 48

ACTION SOCIALE
ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS

POINT DE COLLECTE PERMANENT

Coup de pouce propose un point de collecte permanent dans ses locaux:

- Surplus de jardin
- Plans de légumes
- Produits frais (laitiers, compote...)

Tous les mercredis
de 9h/12h et de 13h/16h
locaux de coup de pouce
51, rue des écoles, Lalevade d'Ardèche
parking du cimetière

Coup de pouce : 06.02.10.69.70
coupdepouce@asv-cdc.fr



La Mairie facilite l'accès à une complémentaire santé pour tous !

Plusieurs années déjà que la Commune et son CCAS ont signé une convention avec l'association ACTIOM afin de proposer aux habitants une mutuelle solidaire et accessible à tous.

Le dispositif s'adresse à tous les jaujacquois, quels que soient leurs conditions de ressources, leur âge et leur situation professionnelle.

Il est ainsi accessible aux retraités, étudiants, chômeurs, intérimaires ainsi qu'aux salariés qui ne bénéficient pas d'une mutuelle via leur employeur. Sont également concernées toutes les personnes qui exercent sur la commune une activité de commerçant, d'artisan, d'agriculteur ou de profession libérale.

Pour plus d'informations, les conseillers d'ACTIOM vous accueillent en Mairie et uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48.

D'une durée de 30 minutes, le premier échange a pour vocation de permettre aux habitants de comprendre leurs tableaux de garanties actuels et obtenir des éléments de comparaison auprès des 4 mutuelles avec lesquelles travaille l'association ACTIOM.



Des offres variées : le choix entre plusieurs contrats groupe de complémentaires santé et plusieurs niveaux de garanties pour répondre aux attentes de chacun.



Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille...



Des tarifs mutualisés : et donc plus intéressants financièrement



ACTIOM



LE COIN DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, par les bénévoles

UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR LES JEUNES LECTEURS

Après une période de pandémie qui a malheureusement écarté les jeunes lecteurs de la bibliothèque, nous sommes heureux de les accueillir à nouveau. Les animations pour ce public, les relations rapprochées avec l'école de Jaujac sont des moyens de permettre aux enfants de retrouver le chemin de notre bibliothèque municipale.



DES CETTE RENTREE, REPRISE AVEC PLAISIR DU PARTENARIAT AVEC L'ECOLE

- Pour promouvoir la lecture dans les projets pédagogiques initiés par les enseignantes, avec une implication de la bibliothèque offrant des livres, CD adaptés à ces projets et la lecture de contes ;
- Pour inciter les jeunes à fréquenter la bibliothèque et ouvrir leur connaissance par le livre, dans une ambiance de groupe et donc de stimulation ;

La première rencontre a été programmée pour le vendredi 30 septembre avec la venue des élèves de maternelle.

Le thème pour la rentrée est les quatre éléments, et cette rencontre de septembre axée sur le thème de « l'air ».

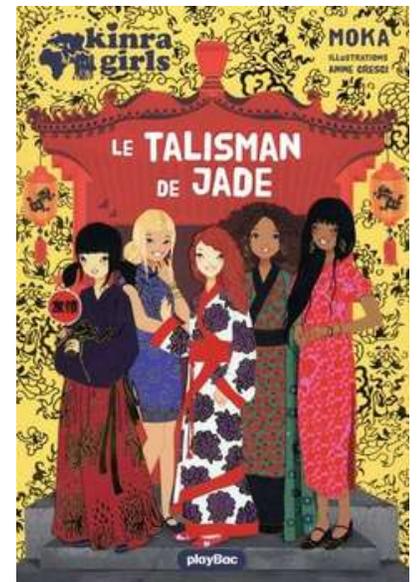
QUELQUES COUPS DE CŒUR PARMIS LES LIVRES DE JEUNESSE

Les albums :

- « Le grand méchant loup dans ma maison » de Valérie FONTAINE, une fable sur la violence
- « Une fin de loup » de Jérôme CAMIL, une histoire de loup qui ne veut pas manger de moutons...
- « Sa majesté Ver Saï » de Jérôme CAMIL, pour devenir le roi de la forêt, un ver de terre invente un personnage effrayant, il pense ainsi obtenir le soutien des autres animaux en les assurant de sa protection...

Les romans pour la jeunesse (JR) :

- « La cabane-interdit aux grands » de Marion ACHARD qui a participé au salon du livre jeunesse de Jaujac, après que ses parents (séparés) aient oublié d'aller la chercher à l'école, Charline décide de se réfugier dans une cabane au fond du jardin de sa grand-mère...
- « Le talisman de Jade » de MOKA, une aventure au cœur de la Chine : les KINRA Girls vont devoir résoudre l'énigme du talisman de Jade...
- « ISAAC caniche maniaque » de Charles MAZARGUIL, ISAAC chien d'appartement va passer quelques jours dans une ferme où il va avoir pour mission de mener une enquête sur de mystérieux enlèvements d'animaux...



Des Mangas :

- « To your Eternity » de YOSHITOKI OIMA, une mystérieuse sphère a été déposée sur la terre. Elle change de forme en fonction de ce qu'elle touche...
- « Le chant des souliers rouges » de MIZU Sahara, l'histoire de deux collégiennes qui vont essayer de vivre leurs passions respectives.

Des BD :

- « Les carnets de Cerise » de Joris CHAMBLAIN, les aventures d'une petite fille de onze ans qui rêve de devenir écrivain et qui va mener des enquêtes.
- « Lucky Luke », « un cow boy » dans le coton d'après Morris.

Des documentaires :

- « Demain la terre » de Lily DYU, 20 histoires pour agir et sauver la planète.
- « La légende du colibri » de Denis KORMAN, comment lors d'un incendie, un petit colibri va chercher quelques gouttes d'eau pour les jeter sur le feu.





UN PUBLIC ADULTE FIDELE A NOTRE BIBLIOTHEQUE DE PROXIMITE

Et pour eux, toujours des nouveautés proposées :

- La décision de TUIL K
- Le grand monde de LEMAITRE P
- Regardez-vous danser de SLIMANI L
- Une sortie honorable VUILLARD E
- Le guerrier de porcelaine de MALZIEU M,
- « Noa » de LEVY M
- L'affaire Alaska SANDERS de DICKER J
- Anéantir de HOUELLEBECQ M
- ...et bien d'autres titres encore !
Nous vous invitons à venir les découvrir !

Et aussi, parmi nos derniers coups de cœur :

- La vie mensongère des adultes d' E. FERRANTE :
 - Fille unique d'un couple de professeurs, elle vit une enfance heureuse sur les hauteurs de Naples jusqu'à ce qu'elle surprenne son père la comparer à sa tante à la réputation maléfique. Elle va donc à la rencontre de sa tante dans les quartiers pauvres de Naples, découvrant un autre univers social et ouvrant les yeux sur les mensonges et les hypocrisies de ses parents. Elle explore deux visions de la ville comme deux aspects de sa personnalité qu'elle tente de concilier pour devenir une adulte libre.
- Impossible d'Erri de LUCA :
 - A partir d'un fait divers dans les Dolomites, et des échanges sous grande tension entre l'accusé et son juge, nous assistons à une riche réflexion sur l'engagement, la justice, l'amitié et la trahison. Beau roman philosophique dans lequel l'auteur offre sa lecture de l'histoire de la fin du XXème siècle, ses idéologies défendues dans la radicalité, cette idée de l'engagement dans les luttes collectives d'alors.
- Evasions particulières de V. OLMÍ
 - En 1970, dans cette société française qui change, où les femmes s'émanent et les hommes perdent leurs repères, trois sœurs, chacune à leur façon, vont trouver comment construire une vie à soi. Une vie loin de la morale, de l'éducation et de la religion de leur enfance. Cette saga familiale est une déambulation de 1968 à 1981 dans une période où les consciences s'éveillent au bouleversement.

Et parmi les romans policiers :

- GLEN AFFRIC de Karine GIEBEL
 - Thriller psychologique abouti, où le bien côtoie le pire. LEO n'est pas comme les autres et il a compris que le monde n'aime pas ceux qui sont différents. Alors ce qu'il aimerait lui, parfois c'est de disparaître. Etre ailleurs, loin d'ici à GLEN AFFRIC, dans cette vallée écossaise pour y rejoindre son frère jamais revenu et aller voir les cascades, les lacs... En attendant il accepte et subit ce que lui infligent ces harceleurs mais jusqu'à quand ?
- LUCIA de Bernard MINIER
 - A l'université de SALAMANQUE, un groupe d'étudiants en criminologie découvre l'existence d'un tueur qui met en scène ses victimes en s'inspirant de tableaux de la Renaissance. A MADRID, l'enquêtrice LUCIA trouve son équipier crucifié sur un calvaire... Et rappelons aussi d'autres livres de cet auteur en rayons : La vallée, La chasse, Sœurs, Glacé.



Des nouveaux ateliers d'inclusion au numérique



À l'heure où les services publics s'éloignent parfois des territoires ruraux, l'informatique est un passage obligé. 13 millions de Français ont des difficultés avec les usages numériques. Pour les accompagner, l'Etat finance la formation et le déploiement de 4000 conseillers numériques.



La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans a pu bénéficier de ce dispositif, et ainsi recruter une Conseillère numérique.

Des ateliers, dans plusieurs communes de la Communauté de communes dont Jaujac, permettent gratuitement de se familiariser avec l'informatique et les outils numériques.

Le conseiller numérique a pour mission d'aider toutes personnes qui a des difficultés vis-à-vis du numérique. En tant qu'usager, le conseiller numérique peut vous aider prioritairement à :

- Prendre en main un équipement informatique ;
- Naviguer sur internet : outil de fonctionnement et de navigation web ;
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique ;
- Envoyer, recevoir et gérer les courriels ;
- Apprendre les bases du traitement de texte ;
- Installer et utiliser des applications utiles sur mon smartphone ;
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) les contenus numériques ;
- Et bien d'autres sujets autour du monde numérique...

Le Conseiller doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Chaque Conseiller numérique France Services suit, avant son entrée en fonction, une formation obligatoire durant entre 3 semaines et 4 mois, selon son niveau de compétence initial.



Pour participer aux ateliers, il suffit de s'inscrire au préalable.

Si vous êtes intéressé ou que vous connaissez un proche qui en aurait besoin, vous pouvez vous adresser à la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans :

06 14 66 80 00
04 75 89 01 48
apolline.astier@conseiller-numerique.fr

Exemple : Programme Avril - Juillet 2022

NOS PARCOURS		
Novices Venez faire vos premiers pas dans le numérique en petit groupe (3 personnes maximum) ! Lors de l'inscription veillez à être disponible TOUTES les dates indiquées pour UNE session.	Ordinateur windows - Mardis - 14h15-16h15 1re session - Thueyts Les 12, 19 et 26 avril 2e session - Jaujac Les 07, 14 et 21 juin	Multi-niveaux Des groupes par communes adaptés à tous ! Apprendre les bases, pour les débutants. Vous perfectionner, pour les autres.
Smartphone Android - Jeudis - 14h15-16h15 1re session - Jaujac - COMPLETE Les 07 et 14 avril et les 05 et 12 mai 2e session - Lalevade d'Ardèche Les 02 et 09 juin et les 07 et 21 juillet	Internet - Mardis - 14h15-16h15 1re session - Lalevade d'Ardèche Les 03, 10 et 17 mai 2e session - Thueyts - COMPLETE Les 05, 12 et 26 juillet	Lundi ou mercredi après-midi : Pont de Veyrières (réunion publique le 14 avril 18h) Mardi après-midi : Mayras Jeudi matin : Montpezat-sous-Bauzon Jeudi après-midi : Burzet
Cafés numériques (9h-11h)	Ateliers numériques	Apéros numériques (18h-20h)
A venir !!! Restez informé.e.s en nous suivant sur les réseaux sociaux !	Mon Espace Santé de 14h15 à 16h15 06 avril - Meyras 13 avril - Montpezat-sous-Bauzon Comprendre et choisir une offre mobile 25 mai à 14h15 - Thueyts Education aux médias 04 juin de 14h15 à 16h15 - Lalevade d'Ardèche 08 juin de 14h15 à 16h15 - Thueyts 09 juin à 10h - Montpezat-sous-Bauzon	Connaitre les usages de nos ados 25 mai - Montpezat-sous-Bauzon Numerique, comment protéger nos enfants ? 23 juin - Meyras
Evènements numériques		
Conférence - Fake news 03 juin - 18h30 - Montpezat-sous-Bauzon Inscriptions auprès de la médiathèque municipale 04 75 87 29 41 bm-montp@inforoutes-ardeche.fr	Escape game Identité numérique* (Date et lieu à déterminer) Numerique et environnement* 11 juillet - 18h - Parc de Burzet / Marché	RDVs individuels Thueyts Mercredi matin et vendredi après-midi Burzet / Chirols Vendredi après-midi

*ATTENTION : Ces évènements sont amenés à évoluer. Merci de vous tenir informé.e en nous contactant.



FESTIVITÉS, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

Diffusion du documentaire "La part des autres"



Le jeudi 23 juin à 20h au Château de Castrevieille, en partenariat avec le CIVAM Ardèche (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), a été projeté le documentaire "La Part des Autres".

Écrit et réalisé par Jean-Baptiste Delpias et Olivier Payage, le film pose un regard sur l'appauvrissement tant des producteurs que des consommateurs et interroge les conditions d'un accès digne pour tous à une alimentation de qualité et durable.

De nombreuses personnes se déclarent insatisfaites de leur alimentation. Pour les plus précaires d'entre elles, l'aide alimentaire est devenue la seule réponse et s'installe dans la durée, mettant à mal les fonctions sociales, conviviales, citoyennes de l'alimentation. Dans un même temps, le système agricole ne parvient pas à faire vivre tous ses producteurs, tout en surproduisant parfois.

A travers la présentation d'une grande diversité de situations vécues, « La part des autres » a invité les présents à se questionner lors d'un échange très enrichissant.

* dans la limite des places disponibles.
Suivi d'un verre de l'amitié offert par la commune de Jaujac

Projet soutenu par :

Le Salon du livre jeunesse de Jaujac a battu son plein !

**SALON DU LIVRE
DE JEUNESSE DE JAUJAC
13 - 15 MAI 2022**

La première édition du Salon de livre jeunesse de Jaujac a rencontré un franc succès. L'évènement littéraire à destination du jeune public et des amateurs de littérature jeunesse a rassemblé des centaines de participants sur la Place du Champ de Mars les 12, 13, 14 et 15 mai.

Le Salon a accueilli 8 auteurs(trices), illustrateurs(trices), deux maisons d'éditions jeunesse, deux librairies, pour un salon riche en animations, en diversité, et en qualité.

Durant la journée du jeudi, les illustrateurs et auteurs se sont rendus dans des classes d'écoles de la Communauté de Communes et de l'IME de Lalevade pour y animer des ateliers. Le vendredi a été consacré à accueillir les enfants des écoles sur le Salon, chaque classe pouvant participer à plusieurs ateliers. Près de 150 enfants ont été accueillis. Durant le week-end, le Salon était en libre accès, pour tous.

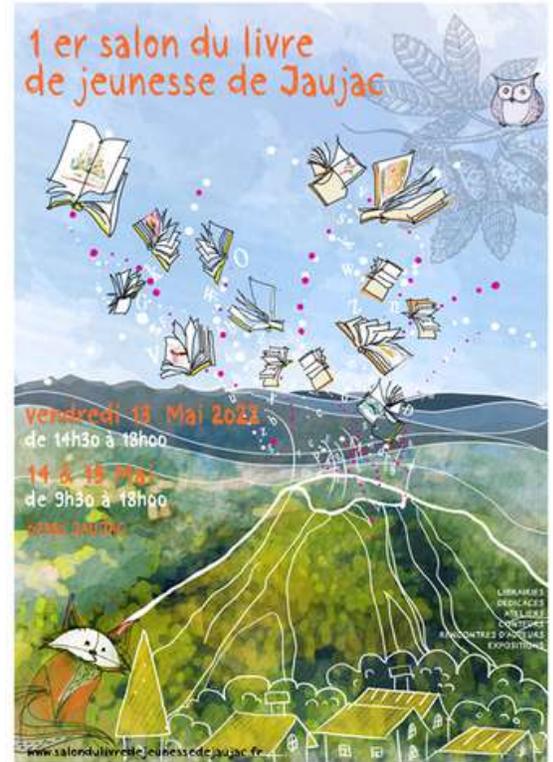
Parmi les activités proposées :

- L'espace librairies avec Le tiers Temps et le Mokiroule pour proposer des ouvrages en vente et des nouveautés de la littérature jeunesse ;
- L'espace auteurs en dédicace ;
- L'espace éditeurs (Les Editions des Eléphants et Amaterra) ;
- L'espace Médiathèque de Montpezat et l'Espace bibliothèque de Jaujac ;
- L'espace PNR qui a présenté ses actions, ses mobilisations qui concernent les plus jeunes ;
- L'espace Lire et Faire Lire ;
- L'espace Moi aussi je fais mon livre, une imprimerie portative avec des lettres pour former un mot, une phrase. On y a assemblé les lettres, pressé, séché. Puis plié et relié les pages avec du fil ;
- L'espace Promenade des canards (pour les plus jeunes, sensoriel, ludique) ;
- L'espace Autour de mon arbre (atelier d'illustrations) ;
- L'espace La chasse aux mots (cache-cache pour trouver des mots en composer des poèmes) ;
- L'Espace L'expérience volcanique ;
- L'Espace Théâtre Kamishibai avec l'Association Mésange et libellule ;
- L'Espace Animations pour petits et grands proposées par l'association Paléodécouvertes ;
- L'Espace des histoires de grenouilles avec Pimprenelle au fil de soi ;
- Le concert final des "Louves".

Le Salon du Livre de Jeunesse de Jaujac a contribué à valoriser la création au travers de ces journées et a permis à n'en pas douter, de valoriser la lecture auprès des plus jeunes ! Les auteurs et les illustrateurs, venant de toute la France ont été au cœur de ce rendez-vous. Aux côtés des libraires et des éditeurs, ils ont dévoilé les richesses et la diversité de cette littérature spécialisée pour le plaisir des petits comme des grands !

Un grand merci à David Maintigneux, à l'ensemble des membres de l'organisation, aux bénévoles, aux partenaires financiers et aux employés municipaux pour leur contribution à l'évènement.

Pour le Village, il s'agit d'un nouveau temps fort de l'année culturelle. La lecture est un puissant vecteur d'émancipation qui décuple la puissance de nos imaginations, qui invite à rêver et à penser, et qui éveille notre curiosité. C'est aussi par la lecture que s'affirme l'identité. C'est pour cela qu'il est impératif que chacun puisse, dès le plus jeune âge, faire, comme Montaigne, du livre un ami. Le Salon du livre jeunesse a contribué à créer les conditions d'une belle et longue amitié avec le livre chez nos jeunes concitoyens et développer la place du livre et de la lecture dans la vie des enfants !





La Chaussée des géants a fait son grand retour à Jaujac cette année !



Pour sa 9^{ème} édition, et première après la pandémie, le Trail de la Chaussée des Géants s'est déroulé le 4 juin 2022.

De nombreux bénévoles, pompiers, médecins, kinés, élus et partenaires ont répondu présents pour cette édition.

Plus de 1000 coureurs étaient inscrits sur les 3 différentes courses :

- La Gravenne pour le 10 km et son dénivelé positif de 525 mètres ;
- Le Ranc Qualiou pour le 21 km (D+ 1130 m, course qualificative UTMB : 1 pt) ;
- Les Trois Vallées pour le 51 km (D+ 2900m, course qualificative UTMB : 3 points), qui passe par Jaujac.

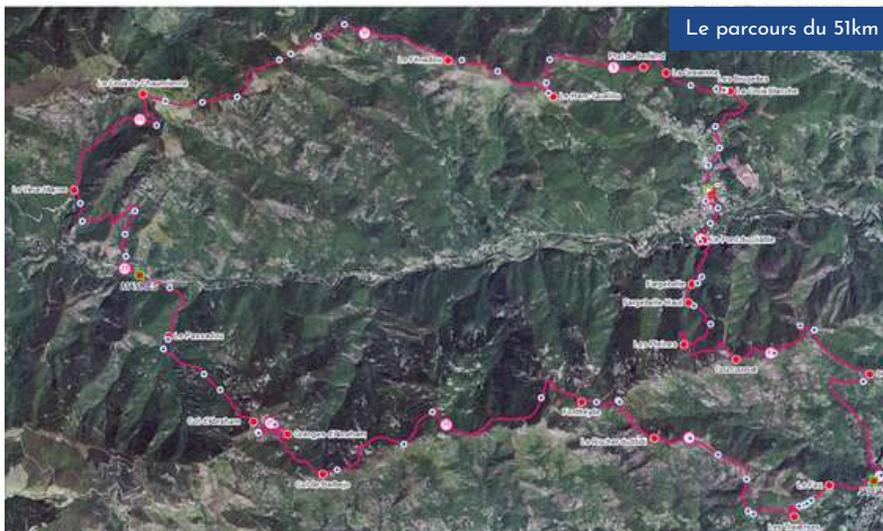
Les coureurs des Trois Vallées arrivent du sommet de Fontfreyde par les crêtes ; avant de redescendre vers le village en passant par les hameaux des Traverses et du Fau puis le Chastelas ; se ravitaillent à la Place St Bonnet ; et repartent via La Turbine, le Monteil, Ladreys vers le rocher de Ladenne.

Malgré des températures caniculaires sur l'épreuve reine des Trois Vallées, Lucie Bidault et Florent Rigaud avaient le feu aux jambes... Tous les deux ont mené les avants postes du début à la fin de l'épreuve. Lucie a même fait tomber le record détenu par Julie Roux puisqu'elle a terminé les 51 km (D+ 2900m) en 6h02'34". Florent Rigaud a su gérer sa course pour terminer en 5h01'39".

Le 20 km, qui a encore une nouvelle fois affiché complet avec 450 coureurs, a vu la victoire de Christelle Vandembulcke (2h08'36"). Côté masculin, Alexandre Malartre a dynamité l'épreuve en 1h36'40".

La plus courte distance (10km) a réservé une belle bataille pour la gagne puisque seulement trois petites secondes séparent Charles Le Chevert (47'59") et Pierre Benet (48'02") après un sprint final. Chez les femmes Margaux Pouliquen (58'26") remporte l'épreuve.

La journée s'est clôturée avec la remise des prix sur les marches du Château de Blou de Thueyts. A cette occasion, les organisateurs ont donné rendez-vous à tous les coureurs le samedi 3 juin 2023 pour fêter les 10 ans de La Chaussée des Géants avec les élus, les partenaires et les 240 bénévoles.



Le parcours du 51km



Robert, création des services techniques, attend les coureurs



Le positionnement du ravitaillement, prêt à accueillir les 300 coureurs inscrits sur le 51km, à la Place Saint Bonnet



Chacun sa technique pour se rafraîchir !



Lucie Bidault à la Place St Bonnet



Florent Rigaud au ravitaillement Place St Bonnet, futur vainqueur sur les 51 km



Lucie Bidault prend le record du trail féminin



Nicolas Loison (gauche), Florent Rigaud et Lilian Leroy (droite) : le podium masculin des 51km

L'Ardéchoise sur les chapeaux de roues !



Événement sportif et surtout populaire, la plus grande épreuve cyclosportive d'Europe enregistre près de 10 000 coureurs inscrits. Le signe d'un rendez-vous devenu incontournable.

Cette édition 2022 a été marquée cependant par des températures caniculaires. Plus que jamais, les organismes ont été mis à rude épreuve et les points de ravitaillement au bord des routes pris d'assaut.

Pour cette 29^{ème} édition de l'Ardéchoise, ils étaient plus d'une vingtaine de bénévoles à être présents sur la Place du Champ de Mars tout au long des 2 journées de passage des cyclistes.

Avec leurs t-shirts jaunes et leurs chapeaux de couleurs, impossible de les manquer. Les bénévoles de l'Ardéchoise permettent entre autres aux cyclistes de se ravitailler, pour que le parcours reste une affaire qui roule. Les missions sont diverses : installation des équipements, décoration, barriérage et signalisation du parcours, ravitaillement pour les cyclistes...

Pour s'approvisionner avant de continuer l'effort, ce point de ravitaillement est une vraie aubaine. Les cyclistes parcourent des centaines de kilomètres ce qui peut être très éprouvant.

Cette nouvelle édition de l'Ardéchoise a constitué un véritable soulagement pour les passionnés de cyclisme mais aussi pour les bénévoles. Après deux éditions annulées à cause de la crise sanitaire, l'heure était aux retrouvailles !



Une belle réussite pour les festivités du 13 juillet !

Les Festivités du 13 juillet, organisées par la Municipalité, ont été une belle réussite !

Dès 20h30, les enfants ont pu s'exercer à la manipulation des flambeaux sur la Place du village, au doux son de l'accordéon. Ensuite, ils ont déambulé dans les rues du village, jusqu'au Pré du Comte.

Une fois tout le monde bien installé, les agents municipaux ont pu procéder au tir des feux d'artifices. Cela sous l'oeil vigilant des pompiers, présents pour l'occasion. Nous les en remercions.

La fête a ensuite continué là où elle avait commencé, sur la Place avec le traditionnel bal.



Des jeux avec Déambull !



Tout au long de l'été, Théo animateur de l'association Déambull a proposé à tous des animations autour des jeux en bois.

Avec les jeux, les musiques, et l'itinérance, l'association Déambull s'inscrit pleinement dans la vie quotidienne de son territoire et défend une certaine conception de son avenir, associant responsabilité et plaisir, convivialité et bonheur.

Ces animations sont offertes par la commune.



La tournée printemps-été des Fous sans blanc est passée par Jaujac



Salle comble le vendredi 23 avril pour la représentation des Fous Sans Blanc de la pièce « Biscuit FM » lors de leur tournée de printemps qui a fait halte au Château de Castrevieille de Jaujac.



Des comédiens toujours pleins de vie et d'enthousiasme pour ce fait divers rempli d'intrigues et de personnages loufoques.

« Madame Nicole Mignon, femme du célèbre directeur de la Banque Principale, aurait été enlevée par une bande de clochards patibulaires. Nous ne connaissons pas encore leur revendication mais c'est une terrible nouvelle qui nous accable à l'heure du petit déjeuner. »

Cette année, les deux créations (avril et juillet) de la compagnie, s'articulaient autour de ce fait divers imaginaire que nous avons pu observer sous deux angles différents :

- Le spectacle du mois d'avril nous a fait vivre cette histoire au cœur d'une radio locale qui se retrouve, par le plus grand des hasards, témoin numéro un de cette incroyable affaire. Les présentateurs vedettes, chroniqueurs et même le monsieur météo, se sont servi de l'information pour se projeter sur le devant de la scène. Noyé, déformé, plaisanté, sur-joué, le ravissement de Nicole Mignon devenait un spectacle sans fond dans lequel la vérité de l'information disparaissait.
- Le spectacle de l'été joué dans la cour de l'école, "Nicole et les désespérados" nous racontait cette histoire du point de vue de Nicole et de la bande de clochards. L'amphithéâtre construit dans la cour de l'école de Jaujac était complet.

Les Fous sans Blanc ne sont pas seulement un atelier théâtral. C'est une association qui, depuis plus de 20 ans, propose un théâtre itinérant et collectif en Ardèche et la formation des comédiens de la compagnie.



Succès pour le traditionnel pique-nique au Peschier organisé par la Mairie



Le pique-nique du Peschier a fait son grand retour le 16 août dernier après deux années d'absence dues au Covid.

Tout était prêt pour l'évènement, puisqu'un groupe de bénévoles et des employés municipaux avaient nettoyé le site et la piste de danse.

L'apéritif était offert par la Municipalité.



Le Cinéma sous les étoiles !



Comme chaque année, avec les beaux jours, la Mairie en partenariat avec la Maison de l'Image, a proposé deux projections de films en plein air. L'idée était de se retrouver, à la nuit tombée, pour profiter de la magie du cinéma sous les étoiles !

Les jaujacquois et estivants étaient nombreux dans la cour de l'Ecole.

- Le premier film, "Mes frères et moi" de Yohan Manca, relatait la vie de Nour, 14 ans, dans un quartier populaire au bord de la mer. Il s'appretait à passer un été rythmé par les mésaventures de ses grands frères, la maladie de sa mère et des travaux d'intérêt général. Alors qu'il devait repeindre un couloir de son collège, il rencontrait Sarah, une chanteuse lyrique. Une rencontre qui allait lui ouvrir de nouveaux horizons...

Cinéma sous les étoiles

Le comité de Jaujac et la Maison de l'Image vous présentent.

lun. 18 juillet, ± 21h45

Jaujac
Cour de l'Ecole

SPLENDIDE
UNE BOMBE D'ÉMOTIONS
UNE FRATRIE EN OR
COUP DE CŒUR

MES FRÈRES ET MOI
UN FILM DE YOHAN MANCA

MAËL BOUIN-BERRANDOU JUDITH CHEPLA DALI BENSSALAH SOFIAN KHAMMES MONCEIF FARFAR

LA MAISON DE L'IMAGE
INFORMATIONS : 04 75 89 04 54
www.maisondeimage.eu
Maison de 16 ans : 4 €
Carte de 30 entrées (non remboursable) : 48 €

Tarif plein : 4 €
Tarif réduit (enfants, chômeurs, adhérents à l'association, personnes à mobilité réduite) : 2 €

Partenaires : La Région, Ardèche, La Région, Aideche, Orange 2

Cinéma sous les étoiles

La commune de Jaujac et la Maison de l'Image vous présentent.

jeu. 04 août, ± 21h30

Jaujac
Cour de l'école

LE
SOMMET DES DIEUX

précédé du court-métrage «Foulées Vivantes» en présence du traître François Laupin



LA MAISON DE L'IMAGE
INFORMATIONS : 04 75 89 04 54
www.maisondeimage.eu
Maison de 16 ans : 4 €
Carte de 30 entrées (non remboursable) : 48 €

Tarif plein : 4 €
Tarif réduit (enfants, chômeurs, adhérents à l'association, personnes à mobilité réduite) : 2 €

Partenaires : La Région, Ardèche, La Région, Aideche, Orange 2



- Le deuxième, "Le sommet des Dieux" réalisé par Patrick Imbert se situait à Katmandou. Le reporter japonais Fukamachi croyait reconnaître Habu Jôji, cet alpiniste que l'on pensait disparu depuis des années. Il semblait tenir entre ses mains un appareil photo qui pourrait changer l'histoire de l'alpinisme. Et si George Mallory et Andrew Irvine étaient les premiers hommes à avoir atteint le sommet de l'Everest, le 8 juin 1924 ? Seul le petit Kodak Vest Pocket avec lequel ils devaient se photographier sur le toit du monde pourrait livrer la vérité. 70 ans plus tard, pour tenter de résoudre ce mystère, Fukamachi se lançait sur les traces de Habu. Il découvrait un monde de passionnés assoiffés de conquêtes impossibles et décidait de l'accompagner jusqu'au voyage ultime vers le sommet des dieux.

Pour cette deuxième projection, il a été également proposée la diffusion du court-métrage "Foulées vivantes" en présence de François Laupin. Son épopée vous a été racontée lors d'un précédent journal municipal. 172 personnes étaient présentes dans la cour de l'école !

Les marchés nocturnes du Comité des Fêtes

Les membres du Comité des Fêtes ont travaillé d'arrache-pied, en saison estivale, pour organiser les marchés musicaux du mercredi.

Un grand merci aux bénévoles !



Le Comité des Fêtes de Jaujac présente
LES MERCREDIS musicaux

JAUJAC 6
1980 - 2018

MARCHÉ NOCTURNE
PRODUCTIONS LOCALES ARTISANALS CREATIVES

CONCERTS
SOUVENIR ET RESTAURATION MUSIQUES

06/07 TRIO MARIA
13/07 BAL & FEUX D'ARTIFICE
20/07 THE MAGNETICS
27/07 ECLICTUS + ENZIL
03/08 "3ème RAOUL"
10/08 KATAOKE
24/08 KRAB BOCA

Le groupe The Dindystorsions en concert



Le samedi 23 juillet, le groupe The Dindystorsions a animé la Place du village !

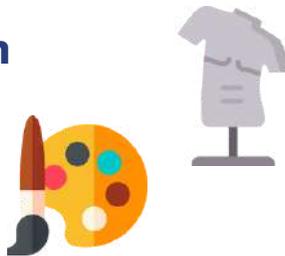


Proposé par la Municipalité, le concert de rock cuivré ardéchois, avec des reprises rock, groove et métal, de France Gall à Black Sabbath, a semblé plaire au public !

Merci aux 9 musiciens sur scène, avec guitares/basse/batterie, mais aussi orgue, trompette, trombone, cor, flûte et saxo.



L'Espace d'exposition Vincenti a accueilli des artistes cet été



L'Exposition de l'été : LA MATIERE, LA TERRE, L'HOMME...

Durant le mois d'août la salle Vincenti a accueilli 3 artistes :

- Odile RIVIERE
- DO CONTO
- Gwenaëlle DUPANLOUP



Par les matériaux que tous les trois utilisent et les œuvres qu'ils présentent, ils illustrent, chacun à leur manière, les hommes et leur fragilité mais aussi leur force avec et dans la nature.



De nombreux ardéchois et beaucoup de touristes ont apprécié cette belle exposition dans cette salle au centre du village, mise à disposition des artistes par la Municipalité, pour une valorisation culturelle réciproque.



Castrevieille comble pour la Belle et la Bête

Au mois d'août, un public nombreux a pu assister à une adaptation musicale à la guitare classique du conte de "La Belle et la Bête".

La proposition de Saturne et Valfeu (alias Antoine Aurèche) était librement inspirée de la version de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont (1806). Éclairé par un parterre de bougies, ce spectacle intimiste et féérique a beaucoup plu !

Valfeu est guitariste classique professionnel et professeur de Conservatoire. Il a réalisé ces dix dernières années plus de 300 concerts en Europe (Allemagne, Espagne, Russie, Suisse, Belgique, Biélorussie, Slovaquie...).

Saturne est une chanteuse professionnelle depuis plus de 10 ans, "Voix-Off" pour la radio et la télévision. Reconnue pour sa virtuosité vocale et sa joie communicative. Elle s'est produite dans les plus belles salles de France, mais aussi en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et au Japon.

Une projection à Jaujac dans le cadre des Etats généraux du film documentaire de Lussas



états généraux
du film documentaire
• ardecheimages.org

AOÛT
26
2022

PROJECTION
GRATUITE
EN PRÉSENCE DE
SIMON PANAY



SI TU ES UN HOMME

FILM DOCUMENTAIRE DE SIMON PANAY
PROJECTION EN PLEIN AIR
À 21H À JAUJAC (DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MUNICIPALE)



SEANCE ORGANISEE PAR LES ETATS GENERAUX DU FILM DOCUMENTAIRE AVEC LE SOUTIEN DE LA MAIRIE
PLUS D'INFOS SUR WWW.LUSSASDOC.ORG

Cette année encore, les Etats généraux du film documentaire de Lussas, de renommée internationale, ont sélectionné le village de Jaujac pour y proposer une projection. Une nouvelle occasion pour Jaujac de proposer des événements culturels d'une très riche qualité ! Un grand merci à Nicolas BOLE d'avoir rendu cela possible.

Le documentaire proposé, le vendredi 26 août à la tombée de la nuit, était "Si tu es un homme".

Le synopsis : "Mine d'or de Perkoa, Burkina-Faso. Opio a 13 ans et travaille en surface, gagnant pour seul salaire un sac de cailloux par mois. Son père souhaite qu'il intègre une formation professionnelle, mais il ne peut pas payer les frais de scolarité. Opio doit donc réunir cet argent et demande à son patron une promotion : le droit de descendre dans les galeries souterraines où l'on dit que les hommes peuvent devenir riches."

Il a été réalisé par Simon Panay. Ce dernier était présent lors de la projection. Il s'est longuement prêté au jeu des questions/réponses avec le public.

Les séances étaient proposées gratuitement, dans la cour de l'école.

De quoi séduire les cinéphiles et passionnés de documentaires !

Communication de l'Impromptu Théâtre sur ses 20 ans à venir !



L'Impromptu théâtre de Jaujac fêtera ses 20 ans en juillet 2023 lors de la 3ème édition de Festi'Comedies qui est d'ores et déjà annoncée !

Tous ceux qui ont déjà participé à des spectacles de l'impromptu théâtre (danses, chants, musiciens(nes), comédiens (nes)) seront accueillis avec joie, ainsi que toutes les personnes qui désirent participer à l'aventure.

Pour tout renseignement et s'inscrire avant le 15 janvier 2023 :
Valérie : 06.16.55.26.39 / 04.75.93.24.92
Mail: rosanais@sfr.fr

Un hommage sera rendu à Madame Françoise Maignan qui a impulsé la création de la troupe.

Le Festival Format annoncé !

Depuis 2019, le Festival de danse Format se déploie sur 3 journées (du vendredi soir au dimanche fin de journée) au coeur du village de Jaujac. Les spectacles sont proposés dans différents lieux extérieurs et intérieurs non dédiés au spectacle, qui sont ainsi transformés en espaces chorégraphiques, proposant au public et aux artistes une autre lecture de nos paysages naturels, bâtis, patrimoniaux ou quotidiens.



Le festival Format est un temps fort de diffusion de la danse contemporaine, mais aussi de festivités à Jaujac. La Municipalité, en partenariat étroit avec l'association organisatrice, continue à anticiper la tenue du Festival en 2023.

Les dates sont d'ores et déjà connues : le vendredi 30 juin, samedi 1er juillet et dimanche 2 juillet.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Installation d'un compacteur pour déchets ultimes à la station d'épuration

Afin de faciliter le travail des agents des services techniques communautaires et municipaux, la Municipalité a procédé à l'installation d'un compacteur pour déchets de refus de dégrillage à la station d'épuration de la Prade.



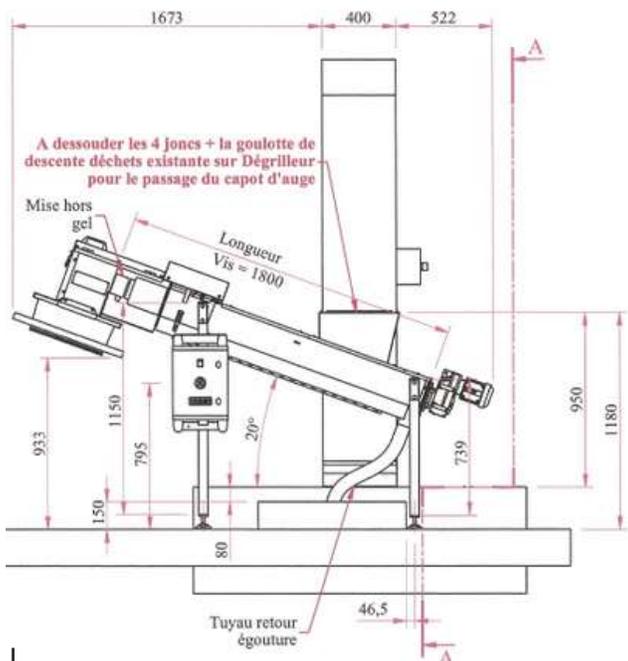
Cet équipement est positionné pour recevoir les déchets de dégrillage.

Les déchets véhiculés par le réseau d'assainissement vers la station d'épuration sont éliminés dès leur arrivée grâce au dégrillage mécanique automatisé. Les eaux usées passent par des grilles de plus en plus fines où les matières volumineuses sont retenues.

À la suite de ce processus, il se forme un grand nombre de déchets qui doivent être traités avant leur élimination (lingettes, indésirables en tout genre...).

Cet appareil représente une solution de très grande qualité pour le transport et le compactage des déchets de dégrillage, en offrant un niveau élevé de déshydratation. Les déchets sont versés dans une trémie d'alimentation, où une vis les transporte, compacte et déshydrate. Les galettes, ainsi formées, seront ensuite évacuées pour être traitées par les éboueurs.

Il s'agit d'un investissement d'environ 13 000€ HT.



Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement : Phase 2 du Quartier des Sausses et Interconnexion avec la Commune de Prades à Laulagnet

Phase 2 des travaux sur le réseau des Sausses

Il s'agit de la phase 2 du renouvellement du réseau fuyard du quartier des Sausses. Les travaux concernent un linéaire de 775 mètres en fonte de diamètre 80mm datant de 1981 situé sous la voie communale n°2 et la route départementale n°323, permettant d'alimenter les secteurs des Sausses, de Laulagnet et de Champ-long.

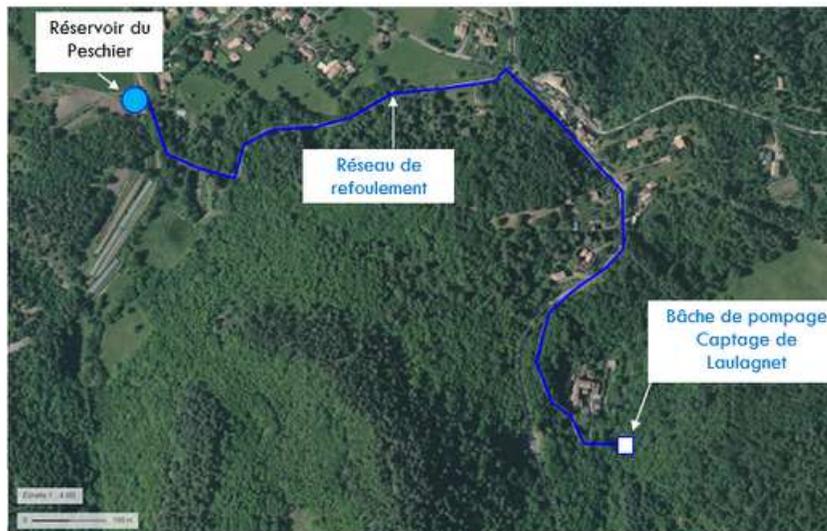
La phase 1 des travaux a été réalisée en 2021, du lotissement René Cassin jusqu'au chemin des Chênes, pour un montant de 244 044,50€ HT.



Les travaux consistent à :

- Renouveler l'ancienne canalisation d'eau potable par une canalisation en fonte de diamètre 100mm sous la voie communale et de diamètre 80mm sous la voie départementale ;
- Renouveler l'ancien collecteur des eaux usées en béton par un de 200mm en PVC afin de limiter la pollution et supprimer les entrées d'eau parasites ;
- Reprendre et mettre en conformité 18 branchements d'eau et 10 branchements d'assainissement d'abonnés ;
- Renouveler des pièces : vannes, ventouses, regards de visites...
- Améliorer le réseau d'eau pluviale.

Le coût estimatif des travaux est de 152 930€ HT.



Interconnexion avec la ressource de Laulagnet de la régie de Prades

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI du Peschier en période estivale, la Commune de Jaujac souhaite utiliser la ressource de Laulagnet.

Grâce à la présentation de ce projet, les restrictions d'urbanisme étatiques qui existaient depuis plusieurs années ont pu être levées en mars 2017.

La ressource de Laulagnet appartient à la Commune de Prades et se situe aux extrémités du territoire communal. Ainsi, une Convention a été signée entre les deux Municipalités à la demande de la Commune de Jaujac.

La Municipalité remercie vivement les élus de Prades pour leur accord.

Les travaux consistent en :

- La création d'un réseau en surpression en PEHD jusqu'au réservoir du Peschier (1350ml) :
 - 450 ml sous route départementale ;
 - 300 ml sous voie communale ;
 - 600 ml sous piste communale.
- La création d'un bâtiment d'accueil d'un surpresseur permettant de transférer la ressource prélevée au captage de Laulagnet jusqu'au réservoir du Peschier.
- La fourniture et l'installation de deux pompes ;
- La mise en place d'une télégestion et d'une téléalarme pour automatiser le fonctionnement des pompes en fonction du besoin en ressource.

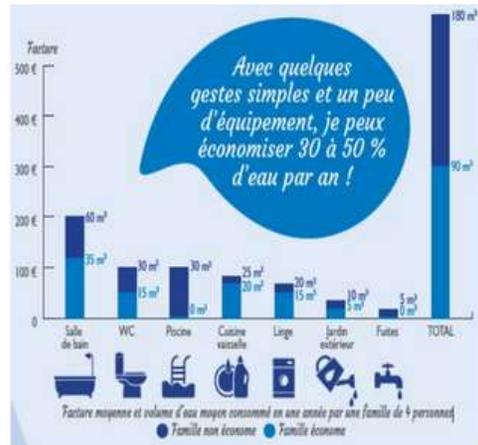
Le coût estimatif des travaux est de 273 090€ HT. La mise en service doit être effective fin juin 2023.

Des prix réduits pour s'équiper en matériels d'économie d'eau

Alors que l'été avait à peine commencé, la sécheresse se faisait déjà sérieusement sentir sur notre bassin versant. L'été, les niveaux d'eau de nos rivières sont naturellement bas. C'est aussi le moment où les besoins pour l'irrigation et la population augmentent fortement. Avec l'arrivée des touristes, la population du bassin versant est multipliée par deux et jusqu'à vingt dans certaines communes ! À cette saison, le partage et la lutte contre le gaspillage s'imposent.

Dans le cadre de la politique de l'eau du bassin versant, tous les acteurs se mobilisent : les agriculteurs améliorent leurs systèmes d'irrigation, d'importants travaux de réduction des fuites sont réalisés sur les réseaux publics d'eau potable, les collectivités équiper les bâtiments publics... Il n'y a pas de petites économies : les petites gouttes feront les grandes rivières

C'est dans ce contexte que l'Etablissement Public Territorial du bassin versant de l'Ardèche a lancé une opération de soutien aux particuliers pour acquérir des équipements d'économie d'eau à prix très réduit.



L'opération

Cuves de récupération des eaux de pluie, douchettes économes, mousseurs de robinets... ont été vendus et livrés avec près de 80% de réduction !

Cette offre était destinée aux particuliers, habitants des 150 communes du bassin versant de l'Ardèche. Cela représente près de 61 000 foyers éligibles.

Les achats se faisaient en se connectant sur : www.touseconomeseineau-ardèche.fr

Avec un budget de 700 000€ TTC et un objectif de 70 millions de litres économisés chaque année, cette opération contribuera aussi à une prise de conscience et une mobilisation de chacun pour des comportements plus économes en eau sur notre bassin versant.

Quelles perspectives ?

Dans la double perspective des évolutions climatiques globales et de notre développement local, il y a peu de chance que les déséquilibres actuels se réduisent si on ne fait rien...

Les objectifs de l'opération sont de :

1. Réduire la consommation en eau potable, en installant des équipements hydro-économiques ;
2. Récupérer les eaux de pluie, en installant des équipements de collecte et stockage, et ainsi alléger les prélèvements sur la ressource en été ;
3. Connaître les volumes d'eau prélevés pour mieux les maîtriser, en installant des équipements de mesure.

L'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche est le syndicat de rivière qui regroupe aujourd'hui les syndicats historiques Ardèche Claire, Beaume-Drobie et Chassezac. Il est composé de l'adhésion de 11 communautés de communes et d'agglomération et s'étend sur 150 communes situées sur les départements de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard.

Sur ce territoire, il est chargé de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : analyses de la qualité des eaux, travaux d'entretien des berges et de la végétation en bord de rivière, prévention des inondations, promotion des économies d'eau, actions de sensibilisation à l'environnement en particulier auprès des scolaires...

L'opération en quelques chiffres :

70 000 000 L

Objectif d'économie d'eau

700 000 €

Enveloppe de l'opération

61 000

Foyers éligibles

Le saviez-vous ?

Chaque année, ce sont près de 20 millions de m³ qui sont prélevés sur le bassin versant de l'Ardèche dont 2/3 pour l'alimentation en eau potable et 1/3 pour l'irrigation.

Chaque foyer consomme en moyenne 120 m³/an. Mais des gestes simples et de petits équipements permettent de réduire jusqu'à 50 % de sa consommation d'eau.

Les bons tuyaux pour économiser l'eau

Dans la maison

- ➔ Je surveille les **fuites**, par exemple en contrôlant régulièrement mon compteur d'eau.
- ➔ Je préfère une **douche** rapide à un bain.
 - ➔ Je ne laisse **pas couler** l'eau lors de la vaisselle, du lavage des mains ou des dents.
 - ➔ Je réduis le volume de la **chasse d'eau** des WC (chasse à double commande, sac économiseur dans le réservoir).
- ➔ J'installe des **régulateurs de débit** ou des mousseurs sur les robinets et la douche.

- ➔ Je choisis du matériel électroménager **économe** en eau, je l'utilise à pleine charge et/ou en mode "éco".

Au jardin

- ➔ Je choisis des **plantes** résistantes et peu gourmandes en eau.
 - ➔ Je protège le **sol** au pied des plantes pour maintenir l'humidité (paillage, copeaux de bois...).
 - ➔ J'arrose le **soir** pour éviter l'évaporation.
 - ➔ Je privilégie l'arrosage localisé type **goutte à goutte**.
- ➔ Je récupère les **eaux de pluie** et de ruissellement pour arroser.
- ➔ Je couvre ma **piscine** pour limiter l'évaporation et j'évite de la remplir en période de sécheresse.



Sources, forages et captages : mes droits et mes devoirs

- ➔ Je peux prélever directement dans le milieu naturel si :
 - ➔ Je suis **propriétaire** de l'ouvrage, du terrain ou du droit d'eau.
 - ➔ J'utilise cette eau à des **fins domestiques**.
 - ➔ Je déclare ce prélèvement en **mairie**.
 - ➔ Je **comptabilise les volumes** que je prélève et, en été, je m'assure que ma consommation ne dépasse pas 50 m³ par mois.
- ➔ J'ai fait réaliser mon forage par un **professionnel** qualifié.

Si j'utilise cette eau dans ma maison ?

- ➔ Je veille à ce que le réseau alimenté par ma ressource privée soit **indépendant** du réseau d'eau public pour éviter tout risque de contamination.
- ➔ Je **déclare** mon installation auprès de la collectivité en charge des services d'eau potable et d'assainissement et auprès de l'Agence Régionale de la Santé.



TRAVAUX

Les travaux du parking paysager de Sportissage continuent

Comme prévu, les travaux du parking paysager de Sportissage se sont poursuivis jusqu'au 12 juillet afin d'avoir un aménagement disponible à l'été et disposer ainsi d'un nouveau parking pour la saison touristique. La fréquentation a été au rendez-vous !

Nous allons revenir sur les travaux effectués au cours des derniers mois qui ont marqué la fin des travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides et la reconstitution des revêtements de sol.

Après avoir réalisé la pose des bordures pierre, béton et métallique afin de matérialiser les places de parking, les cheminements piétons et les jardins, les places pour voitures ont été remplies d'un mélange terre / pierres compacté, les zones de circulation voitures et piétons d'un stabilisé de couleur claire compacté également. L'accès pentu au parking a fait l'objet d'un revêtement bicouches gravillonné.

La venelle piétonnière, reliant le parking aux écoles, a été traitée en revêtement stabilisé et sera faiblement éclairée par quatre luminaires encastrés dans le mur.

Les voies de circulation étant réalisées, il ne restait plus qu'à poser les mobiliers de jardin en acier et châtaignier réalisés sur mesure et dont certains sont posés sur des enrochements issus du chantier de La Bastide. Deux passerelles piétonnières en bois enjambent chaque noue.

Une noue prend la forme d'un fossé végétalisé, situé au niveau de la couche supérieure du sol. On ne remarque donc pas nécessairement le décaissement. Dans notre cas, elles récupèrent en plus les eaux pluviales des places de stationnement et sont équipées d'un trop plein relié au réseau d'eau pluviale.

Le 10 octobre a commencé l'engazonnement des places de stationnement et des jardins.

Les 20 arbres comprenant 10 essences seront plantés mi-novembre (à suivre dans un prochain journal municipal).

Pour conclure, ce projet tend à valoriser notre patrimoine, à favoriser l'accueil touristique et à améliorer le cadre de vie pour les habitants. Il s'inscrit dans une démarche singulière remarquable et a valeur d'exemple pour la Commune autour du développement durable et de l'écologie urbaine à l'échelle villageoise : désimperméabilisation des sols, gestion des eaux pluviales, flore, matériaux locaux, réemplois, faire jardin.

Afin que le projet arrive à son terme et suite à l'enfouissement des réseaux électriques, il restera à déposer tous les poteaux environnants afin d'installer un totem d'information et un lieu d'observation du Chastelas. Cette opération est prévue en janvier prochain avec Enédis mais nous en reparlerons...



Pose des bordures béton



Pose des bordures béton



Pose des bordures métalliques



Eclairage encastré



Noue paysagère pour plantations



Revêtement du parking en stabilisé



Stabilisé de la venelle



Revêtement terre pierre sur les côtés de la noue en attente d'engazonnement

Dépose du stabilisé dans le cheminement piéton



Bicouche dans l'entrée du parking



Mobilier banc en châtaignier avec espace pour arbre



Mobilier banc en châtaignier



Mobilier banc en châtaignier



Vue d'ensemble



Table de pique-nique en châtaignier



Passerelle sur noue paysagère



Solives en chêne pour place de stationnement

Fin des travaux d'enfouissement des réseaux le long de la RD 5

En partenariat avec le Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE 07), la Commune a enfoui les réseaux secs de la Place Saint Bonnet, jusqu'aux limites communales avec Fabras. L'éclairage de la venelle du Sportissage au Chemin de Bardine a également été effectué. Il ne restera donc plus qu'à déposer l'ensemble des poteaux existants lorsque l'on basculera sur les réseaux enfouis (travaux prévus en janvier 2023).

L'enfouissement consiste en la mise en souterrain des réseaux aériens existants :

- Les réseaux électriques;
- Les réseaux téléphoniques et fibre ;
- Les réseaux d'éclairage public, avec un renouvellement des candélabres.



Les réseaux aériens constituent une pollution visuelle, avec leurs lots de poteaux en ciment et fils inesthétiques.

La mise en valeur du cadre de vie étant une préoccupation majeure du Conseil municipal, c'est naturellement que sont menés depuis des années ce type de « travaux d'effacements ».

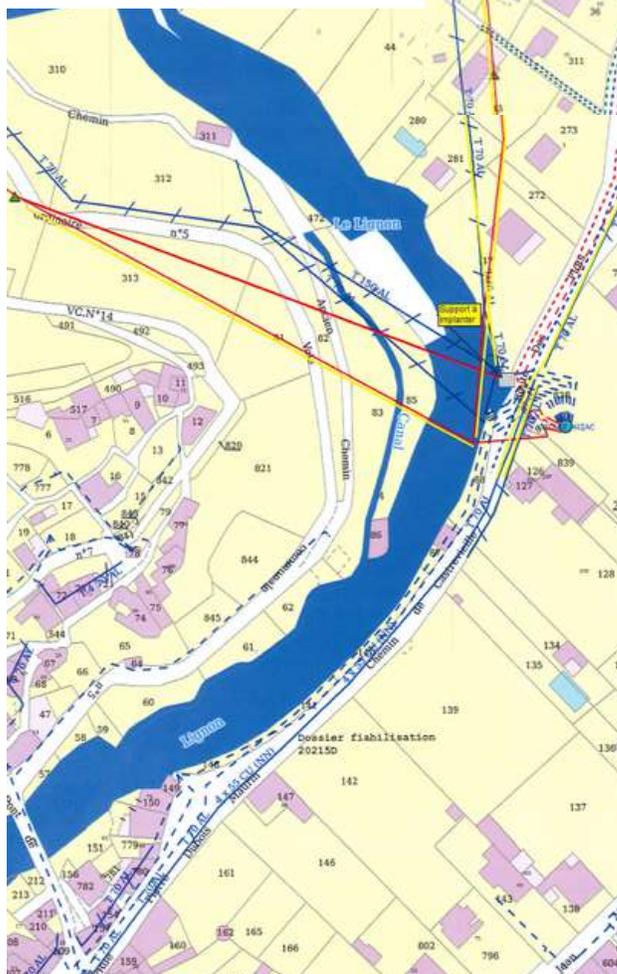
Ont déjà ainsi été traités :

- L'allée du Pré du Comte ;
- La RD 19, de la Chavade jusqu'à la sortie d'agglomération ;
- La Chareyrasse ;
- Le Chastelas.

Ces travaux participent également, outre l'embellissement et la mise en valeur du village :

- Au renforcement des réseaux ;
- Aux économies d'énergies (utilisation de la technologie LED moins consommatrice pour les luminaires) ;
- Et ils améliorent la sécurité du réseau, du matériel et des hommes contre les intempéries.

 Maintenant que l'enfouissement est terminé, nous allons pouvoir commencer la mise en œuvre d'un cheminement piéton.

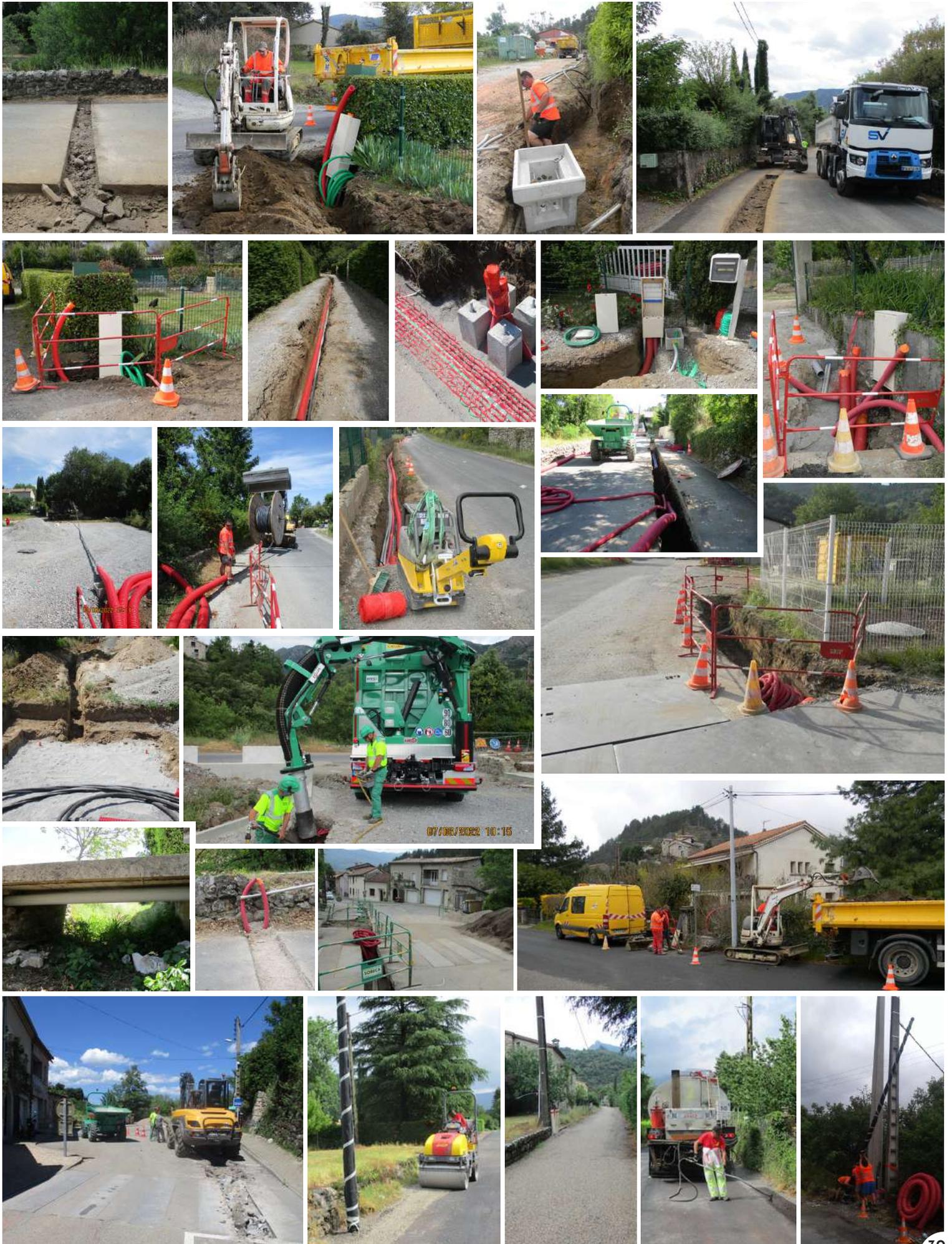


Le plan de financement est le suivant :

- Phase 1 :
 - Réseau électrique : 52 000€ dont 0€ Commune ;
 - Infrastructure d'éclairage public : 16 000€ dont 8 000€ Commune ;
 - Infrastructure téléphone : 11 000€ dont 5 000€ commune.

- Phase 2 :
 - Réseau électrique : 405 000€ dont 100 000€ Commune (10 000€/an sur 10 ans en prêt à taux 0)
 - Eclairage public : 43 000€ dont 22 000€ Commune
 - Infrastructure Téléphone : 31 000€ dont 17 000€ commune.

Il est en effet prévu de poursuivre la voie douce de Fabras dans les prochains mois (voir l'article dédié dans ce même journal). Les nombreux poteaux devenus obsolètes seront bientôt déposés et évacués.



Sécurisation et création d'un cheminement piéton le long de la Route Départementale 5, de Fabras à la Place Saint-Bonnet



Le Conseil municipal souhaite poursuivre son programme d'aménagements, afin de faciliter les flux jusqu'à la Place du Champ de Mars, et améliorer les liaisons piétonnes / cycles jusqu'au centre-bourg.

Dans ce nouveau projet, il s'agit de créer un cheminement piéton le long de la route départementale 5, entrée Nord du village, et desservant le cœur du centre-bourg.



L'actuelle route des Plots



L'actuelle rue Dubois Maurin

La RD5 est une route départementale très utilisée, surtout en période estivale.

Il s'agit d'une zone de transition entre un secteur de rase campagne et d'agglomération, présentant un trafic élevé. Elle relie notamment les Villages de caractère de Jaujac, Thueyts et Meyras.

De nombreux piétons y circulent, dans des conditions de sécurité qui sont loin d'être optimales sur le tronçon Fabras-Jaujac. Il convient donc d'y sécuriser les mobilités.

L'aménagement proposera :

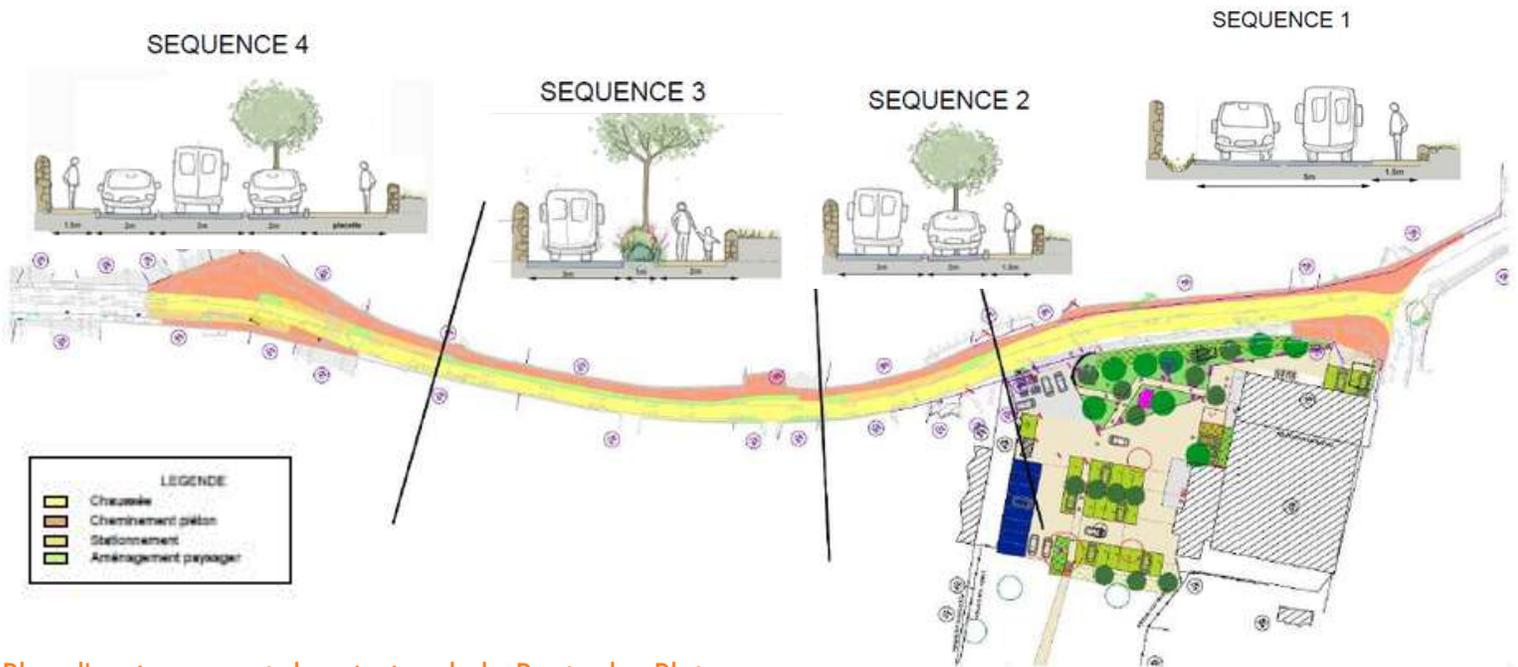
- La poursuite du cheminement actuel de la Commune de Fabras, avec un aménagement sécurisé de 700m de longueur en bordure de route départementale et communale, probablement réalisé en enrobé ocre sur les accotements de la route.
- Un sens unique sur une portion de la voie communale depuis Sportissage vers Jaujac, permettant ainsi d'agrandir la largeur du futur cheminement piéton et de créer quelques places de stationnement ;
- Une multiplication d'espaces verts et un belvédère surplombant la vallée du Lignon.



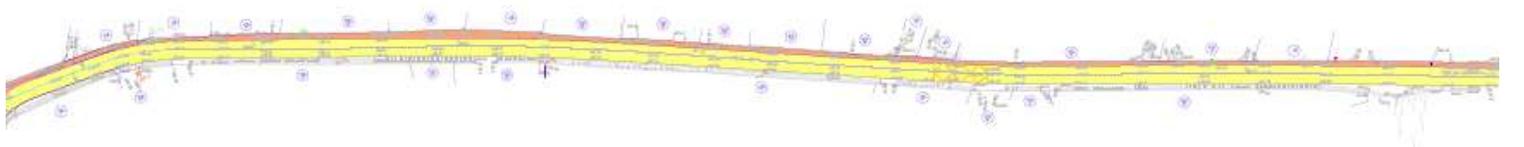
Le type de cheminement recherché

Il s'agira à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'accueil touristique, et de promouvoir les mobilités douces.

Plan d'aménagement de principe de la Rue Dubois Maurin



Plan d'aménagement de principe de la Route des Plots



Les coûts estimatifs de cette opération sont de 239 070€ HT. Dans le détail :

- Plan topographique : 1 760€ HT
- Repérage des réseaux : 2 400€ HT
- Mission de coordination : 2 000€ HT
- Mission de maîtrise d'oeuvre SDEA/Département : 13 224,35€ HT
- Chiffrage financier prévisionnel des travaux :
 - Prix généraux (installation, signalisation, études d'exécution et récolement) : 9 000€ HT
 - Chaussées communales (terrassements, mise en oeuvre et matériaux, rabotage de la chaussée, réalisation de la couche de roulement) : 92 983€ HT
 - Cheminement piéton (terrassements, fourniture et mise en oeuvre des matériaux, réalisation du revêtement de surface) : 39 924€ HT
 - Reprise du parapet (réhausse, couronnement) : 34 500€ HT
 - Aménagement paysager (terre végétale, fourniture et mise en oeuvre des différents végétaux) : 6 665€ HT
 - Somme à valoir (réseau pluvial...) : 36 614€ HT.



Actuellement



Aménagement recherché



Les travaux devraient commencer en mars 2023 et se terminer avant la période estivale.

Un plateau multi-sports sur l'ancien terrain de tennis



Pourquoi ce projet ?

Jaujac dispose aujourd'hui de quelques équipements sportifs et de loisirs :

- Un petit gymnase ;
- Une salle de dojo ;
- Un site de baignade ;
- Un parcours d'escalade ;
- Par ailleurs, il est à noter que si la Commune se charge de l'entretien du stade de football, elle n'en est pas propriétaire puisqu'il appartient à la Commune de Bobigny.

Si ces équipements sont intéressants pour une petite commune, toutefois, cela ne permet pas la pratique d'activités sportives comme le basket, le volley, le hockey, le badminton...

Dans le même temps, le terrain de tennis était très vieillissant.

Le projet

L'équipe municipale a donc fait le choix de réaménager le court de tennis vétuste en véritable plateau multisports, afin de proposer aux jeunes de la commune, aux écoliers, aux associations sportives et clubs, ainsi qu'aux familles, un véritable espace intergénérationnel, pédagogique, ludique et sportif.

Afin que cet espace soit aussi convivial et familial, il est en accès libre et accessible pour les personnes à mobilité réduite, imaginé comme un lieu de rencontres, d'échanges et de partage autour des valeurs positives véhiculées par le sport.

Une interaction privilégiée avec l'école publique est aussi recherchée, avec la mise en place prochaine de session de formation à destination des écoliers, pour l'utilisation de ce nouvel outil.

Enfin, l'aspect intergénérationnel est au centre du projet puisque la résidence de Rochemure (EHPAD) se situe à quelques mètres. D'ailleurs, il est imaginé d'y adosser un parcours de sport-santé en étroite coopération avec le personnel médical.

Quel équipement ?

Le plateau multisports a une taille importante pour ce type d'investissement : 36X18m, ce qui permet une utilisation densifiée. Les travaux d'installation ont été effectués par la société Agora espace, avec l'aide des agents municipaux.

L'offre est diversifiée avec la pratique possible de plusieurs sports : football, basketball, handball, volleyball, tennis, badminton, futsal, hockey sur gazon, tennis ballon.

Le terrain comprend :

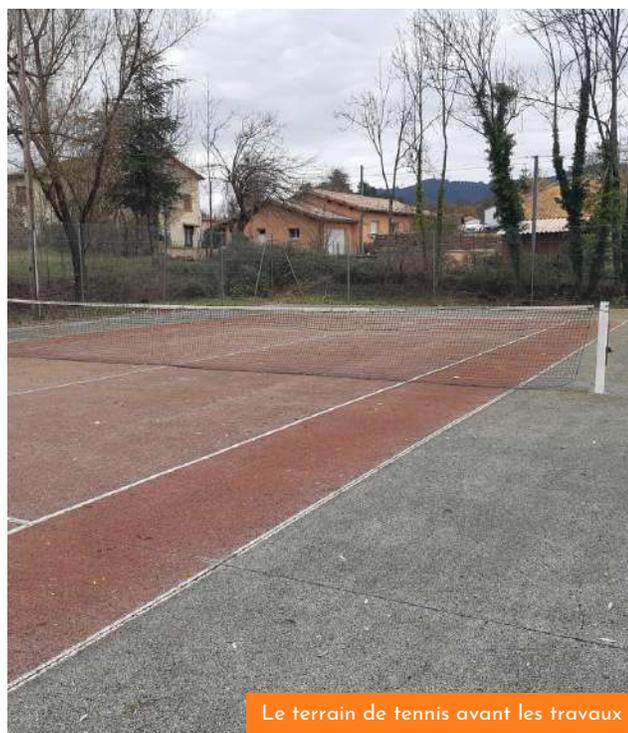
- Un revêtement en gazon synthétique ;
- Des cages de handball (2) ;
- Des paniers de basketball (6) ;
- Des cages de hockey (4) ;
- Un filet central ;
- Un panneau comprenant les règles à respecter.

Le coût de ce projet est de 68 991€. Dans le détail :

- Reprise de la dalle béton : 9 070€ HT ;
- Création du plateau : 59 921€ HT.



L'Agence Nationale du Sport l'a subventionné pour 34 120€ et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 15 000€. Soit un taux de subvention de plus de 70%. Pour les finances de la Commune, le temps de recherche de subventions a payé !



Le terrain de tennis avant les travaux

SPORTS DISPONIBLES		
 BADMINTON	 BASKETBALL	 FOOTBALL
 FUTSAL	 HANDBALL	 HOCKEY
 TENNIS	 TENNIS BALLON	 VOLLEYBALL



Elimination de la partie très détériorée du tennis



Surfaçage et ragréage du sol



Imprégnation du support



Application de l'enrobé



Installation des panneaux de basket, de hockey et des cages de football / handball...



Déroulage du gazon synthétique



Installation des bandes de gazon



Le gazon installé avant le sablage



Préparation du sablage, sacs de 25kg



Sablage effectué



Les agents municipaux testent l'équipement



Les différentes possibilités de l'installation



Installation en mode tennis

Réhabilitation des routes communales : Route de Péreyres

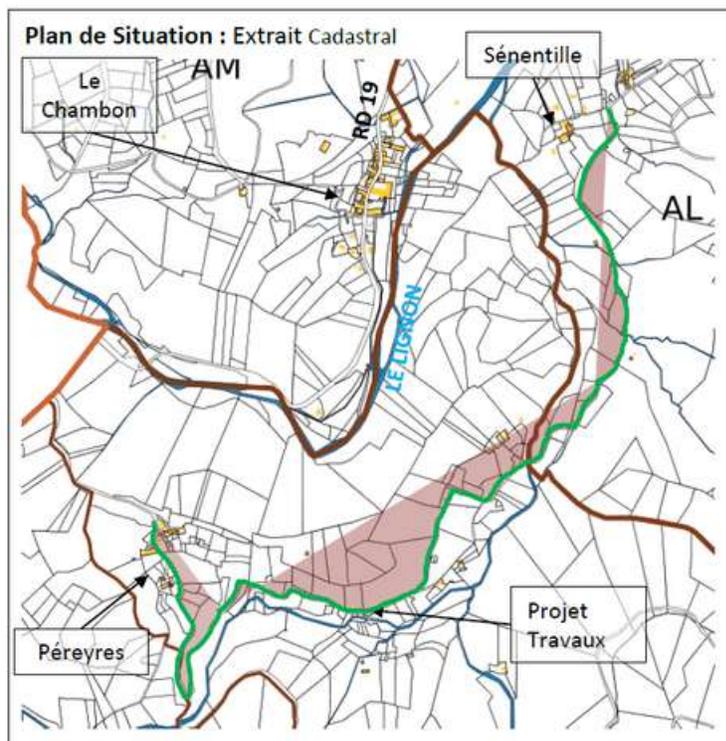


Au mois d'avril, la Municipalité, en partenariat avec la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, a fait réaliser une reprise de la voirie de la Route de Péreyres.

Les travaux ont consisté en une reprise ponctuelle de la voie par des emplois partiels et par recouvrement d'un bicouche sur 2 750 mètres linéaires. Un merlon réalisé inopportunément a également été rasé.

La SATP (Société Ardéchoise de Travaux Publics), entreprise retenue par la Communauté de communes, a réalisé ce travail.

Au niveau des financements, ils ont été pris en charge de manière équivalente entre la Commune et la Communauté de communes. Dans le détail, les coûts sont les suivants : 12 tonnes d'emplois partiels à l'émulsion pour 10 800€ HT.



Travaux divers sur les routes communales

Au mois de juin 2022, la Municipalité a entrepris des petits travaux sur diverses routes communales :

- Au Chemin de Pomaret pour améliorer le croisement sur la RD19 et dans quelques virages ;
- Au début de la route de Dabrigeon (fossé, merlon, reprise de la route). Il s'agit de limiter efficacement le ravinement pendant les pluies ;
- En haut du Chastelas pour effacer les résultats d'une ancienne tranchée sur les réseaux humides.



Réalisation communale du nouveau muret du parking de Sportissage

Pendant que plusieurs entreprises travaillaient sur la réfection du parking du Sportissage, la Municipalité a fait le choix financier de réaliser une partie des travaux prévus en régie.

Notamment la création de nouveaux murets en pierre.

Un très beau travail à la clé !

Un nouveau poteau incendie au Sportissage



Dispositif de lutte contre l'incendie, les poteaux ou bouches d'incendie sont alimentés par le réseau souterrain d'eau potable sous pression à disposition des camions de pompiers.

A titre d'information, pour qu'un poteau incendie soit aux normes, il doit être capable de débiter 60 m³ d'eau par heure pendant 2 heures sous 1 bar de pression minimum ! Ces 60 m³/heure correspondent eux à l'alimentation de deux grosses lances qui chacune projette 500 litres/minute ce qui correspond à 30 m³/heure.



Une nouvelle jeunesse pour les présentoirs d'exposition



Afin de signaler les différents stands du Festival du livre jeunesse de Jaujac, il a été entrepris de remettre à neuf de vieux présentoirs.

Après un décapage et une finition au vernis menés par les agents municipaux, ils ne manqueront certainement pas de servir à d'autres manifestations !



La fontaine a fait "peau neuve"



Avant la période estivale bien agitée, la fontaine a fait l'objet d'un grand nettoyage, orchestré par les agents municipaux.

Les pierres ont été nettoyées, et surtout le bassin vidé des algues et autres débris.

De nouveaux marquages au sol

En juin, les agents municipaux ont entrepris la réalisation de nouveaux marquages au sol :

- Des traversées piétonnes ;
- Un accès secours en haut de la Place du Champ de Mars.



Création de jeux de pétanque à l'école publique



A la demande de l'équipe enseignante, les employés municipaux ont réalisé des jeux de pétanque dans la cour de l'école élémentaire.

Il paraît que le terrain est parfait pour la réalisation de carreaux...

De quoi former les futurs pointeurs et/ou tireurs de demain qui brilleront sur la Place du Champ de Mars !



Des opérations de fleurissement du village



Afin que notre village soit agréable à vivre, les employés du service technique municipal s'emploient à fleurir, à transformer ou à embellir les divers massifs et jardinières de la commune.



D'un fleurissement purement esthétique, nous essayons de passer progressivement à un fleurissement raisonné gardant dans l'esprit cette recherche du beau tout en privilégiant les plantes et fleurs durables dans le temps. Il s'agit notamment d'utiliser les associations de vivaces, d'arbustes, complétées par des plantes pluriannuelles pour éviter les renouvellements complets de massifs à chaque saison. La sélection se porte également sur des variétés peu consommatrices en eau. Pendant les épisodes de sécheresse, les plantes sont arrosées avec l'eau provenant du circuit des fontaines et non pas de l'alimentation en eau potable.

Nous avons dû déplorer malheureusement des vols répétés durant la mise en place des nouvelles plantations. Espérons que cela ne se reproduise pas.

La mise en place d'arceaux vélos pour permettre le développement des mobilités douces

De plus en plus plébiscité, le vélo progresse dans les pratiques quotidiennes de déplacement des citoyens et des cyclotouristes.

La mise en place d'arceaux vélos sur la Commune répond à cette progression et vise à favoriser l'utilisation des modes doux en offrant des points sécurisés pour accrocher son vélo.



Cela permet également de désencombrer les voies en centre-bourg notamment en période estivale et de contribuer à décarboner les déplacements.



Une trentaine d'arceaux vélos ont été déployés par les services techniques et se situent à proximité des équipements publics, des commerces et des zones de loisirs principalement. Ces arceaux sont conçus pour accueillir tous types de vélos, qu'ils soient de ville, tout-terrain, électrique ou encore cargo. Ils sont fabriqués en bois dur non traité FSC et en acier corten (pour l'instant de couleur grise ce dernier va se patiner au fil du temps pour prendre une couleur marron orangée).

Cette politique permet également de contribuer à mailler le territoire dans le prolongement de la via Ardèche qui est arrivée à Lalevade d'Ardèche depuis peu, et de promouvoir la base VTT communautaire installée à Jaujac.

La Municipalité a analysé les besoins en équipements dans le centre-bourg du village. La fréquentation de lieux et la proximité ont guidé le choix des sites et leur nombre :

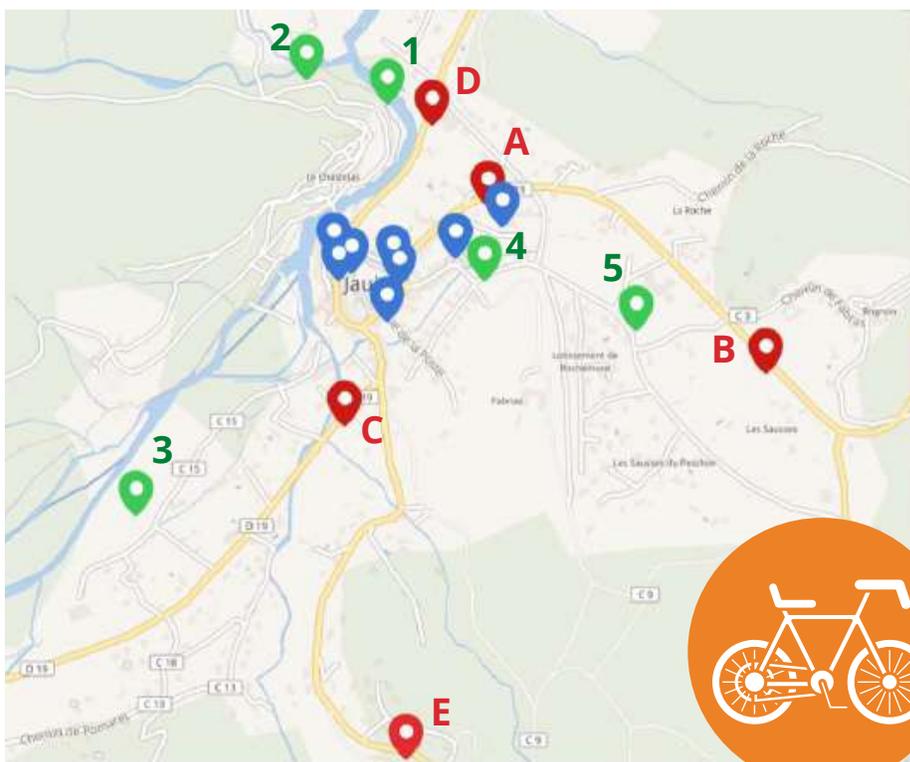
- Courte durée - moins d'une heure, implanté à proximité des commerces, des services publics... - équipement en arceaux
- Moyenne durée - une à deux heures, implanté à proximité des salles de sport, stade, lieux de loisirs... - équipement en arceaux
- Longue durée - implanté à proximité des arrêts de bus, aire de covoiturage, certains parkings structurants, sites de baignade, école... - abris couverts.

Les abris couverts seront installés prochainement, en commençant par le nouveau parking-paysager du Sportissage.

Par ailleurs, suite à l'installation de ces différents équipements, la Mairie va candidater au label "Accueil vélo" qui garantit un accueil privilégié et des services adaptés aux personnes se déplaçant à vélo.

ÉVALUATION DES BESOINS - PLAN DE SITUATION

-  Stationnement de courte durée
-  Stationnement de moyenne durée
-  Stationnement de longue durée - Abris couverts éventuellement avec bornes de recharges pour VAE et bornes de gonflage





VIE QUOTIDIENNE

Commémorations du 8 mai 2022

Avec un public nombreux, nous avons célébré le 8 mai, le 77ème anniversaire de la Victoire, remportée par les armées françaises et alliées de 1945.

L'hommage aux morts a été rendu à travers la Sonnerie aux Morts un dépôt de gerbe au Monument du Souvenir par le Maire et le Président de la section locale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, Monsieur Dominique JONET.

S'en est suivie une minute de silence et la Marseillaise.

77 ans plus tard, ce moment important de notre Histoire a appelé chacun d'entre nous au devoir de Mémoire.

La cérémonie s'est enfin déroulée dans son format habituel. Un pot de l'amitié a pu être partagé.

Merci aux anciens combattants, aux porte-drapeaux, aux élus, aux pompiers et à tous, pour leur présence.



Comment est née la Sonnerie aux Morts ?

A l'origine américaine, elle a été composée par un général nordiste pendant la guerre de Sécession et était jouée lors de funérailles notamment. Lors d'un voyage aux Etats-Unis, Henri Gourant, général français, a été saisi par l'émotion que suscitaient ces notes. Il a souhaité amener cette tradition en France et une nouvelle mélodie, très ressemblante à celle des Américains, a rapidement vu le jour. Elle sera interprétée pour la première fois, le 14 juillet 1931 (ou 1932 selon les sources), sous l'Arc de Triomphe.

Panneau Pocket au service des habitants de la commune

La Mairie de Jaujac a souhaité développer un nouveau canal de communication auprès des habitants grâce à la mise en place de l'application mobile Panneau Pocket.

Ce système qui se veut simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, mise en place du Plan communal de sauvegarde... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous restez ainsi connectés à l'actualité de votre commune.

Panneau Pocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré.

Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités, Gendarmeries... qui les intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer Panneau Pocket sur son smartphone.



Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery

Pour les administrés, comment ça marche ?

1 Téléchargement de l'application disponible gratuitement sur : App Store Play Store AppGallery



2 Recherche de sa commune dans la barre de recherche.

3 Mise en favoris des communes, intercommunalités, gendarmeries, écoles, syndicats... qui l'intéressent en cliquant sur le cœur ♥.

4 Ouverture des notifications des entités que l'administré a mises en favoris pour accéder à l'information ou l'alerte.

Confidentialité assurée : aucune récolte de données personnelles (100% conforme RGPD), pas de création de compte ni géolocalisation.

Application gratuite pour les utilisateurs et sans publicité.

Disponible sur tous les supports : smartphone, tablette et ordinateur.

Informations en temps réel : notification envoyée instantanément sur l'écran du téléphone. C'est l'information qui va vers les habitants !



Panneau Pocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com.

Le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023



Le recensement des habitants de la Commune de Jaujac se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

A cet effet, la Mairie va prochainement procéder au recrutement d'agents recenseurs chargés d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

Lors de la période d'enquête, un agent, muni d'une carte officielle, et tenu au secret professionnel, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.



Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Afin d'assurer leur mission, les agents recenseurs devront participer aux séances de formation prescrites par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (l'INSEE). Durant la période de l'enquête, l'agent recenseur rencontre les occupants des logements et leur fournit l'ensemble des éléments nécessaires au recueil des informations.

Toute personne majeure intéressée par cette mission, possédant un véhicule et ayant une bonne connaissance de la commune peut déposer sa candidature auprès de l'accueil de la Mairie.

Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Vers une modification de l'éclairage public



L'équipe municipale porte un engagement fort en faveur de la nécessaire transition écologique afin de lutter contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité pour transmettre un monde habitable aux futures générations.

En ce sens, la collectivité a mis en œuvre des projets concrets et pragmatiques pour l'écologie : développement des liaisons douces par la création de cheminement piéton, distribution de kits d'économie d'eau, plantations d'arbres et de végétaux, protection des terres agricoles, travaux d'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux, implantation de mobilier vélo...

Pour préserver notre biodiversité, œuvrer à la réduction de la pollution lumineuse et des dépenses énergétiques, et au regard des efforts de sobriété énergétique rendus nécessaires par les enjeux climatiques mais également par les circonstances internationales de risque de pénuries d'approvisionnement en énergie, le Conseil Municipal a acté un effort supplémentaire concernant l'éclairage public.

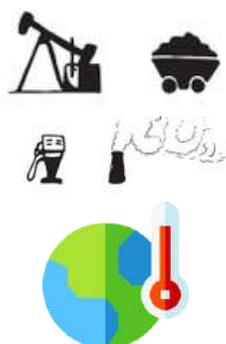
Avec l'appui du Syndicat Départemental des Energies (SDE 07), la Commune de Jaujac s'est engagée à la fois :

- Dans une démarche d'amélioration de la qualité et des performances du parc actuel de luminaires, via l'installation de lampes d'éclairage public moins gourmandes en énergie. En effet, la vétusté des installations est la principale cause de la surconsommation. La modernisation de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques et des frais de maintenance. C'est aussi le moyen de diminuer, grâce à des dispositifs « intelligents », la pollution lumineuse et l'empreinte de cet éclairage sur l'environnement. La modernisation de l'éclairage public est un chantier pluriannuel. Lors de l'enfouissement des réseaux électriques, les candélabres installés le sont avec la technologie LED. La mise en œuvre de nouveaux travaux permettra encore d'améliorer la qualité environnementale des éclairages publics quand ils sont allumés (technologie, puissance, orientation, couleur...) tout en préservant la sécurité des usagers.
- Dans une démarche d'extinction de l'éclairage public dans les heures de la nuit où l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. Le phasage des extinctions se fera de façon progressive et différenciée sur le domaine public de la commune. Le phasage est établi en fonction des facilités de réalisations techniques. Les travaux consistent en la pose d'appareils spécifiques du type « horloges astronomiques » qui permettent d'allumer et d'éteindre l'éclairage en fonction des demandes.

Pourquoi la réduction ou l'extinction de l'éclairage public est un enjeu majeur ?

- Un éclairage public énergivore et onéreux

Selon l'Ademe, (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'éclairage public représente 41 % de l'énergie consommée par les collectivités. La mise en place de l'extinction de l'éclairage public permet de réduire considérablement la consommation d'énergie et par conséquent la facture d'électricité. Ce dispositif est donc un moyen, pour la commune, de lutter contre le gaspillage énergétique et de réaliser des économies.



- L'éclairage public a un impact négatif sur l'environnement

L'éclairage public en France, constitué de 9,5 millions de lampes, représente une consommation annuelle d'environ 5,6 milliards de kWh, soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 2 millions de ménages (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Le fonctionnement de cet éclairage nécessite de l'électricité, principalement produite à partir de sources nucléaires et d'énergies fossiles (charbon, gaz, fioul). Or, celles-ci se trouvent en quantité limitée et arriveront tôt ou tard à épuisement. L'éclairage public participe à l'augmentation des émissions de CO2 dans l'atmosphère. L'interruption des éclairages artificiels est donc un moyen de lutter contre le changement climatique.



La galaxie du tourbillon avec un ciel pollué



La galaxie du tourbillon avec un ciel NON pollué

- L'éclairage public empêche de profiter du ciel étoilé

La beauté du ciel étoilé a été reconnue par l'ONU en 2010, comme « patrimoine commun de l'humanité ». Partagée par tous, elle est universelle et sans frontière. Cependant, aujourd'hui seulement 10 % des étoiles restent encore visibles. L'éclairage public masque aussi l'accès au ciel et la contemplation des étoiles. Supprimer l'éclairage, c'est favoriser la conservation du ciel.

- L'éclairage public a un impact négatif sur la biodiversité

La vie sur terre est régie par l'alternance du jour et de la nuit. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. L'environnement nocturne constitue presque un écosystème à part entière, il est une condition de vie ou de survie. En effet, la plupart des espèces animales sont nocturnes et ont besoin du noir pour s'alimenter, se reproduire et se reposer. La lumière a deux effets impactant majeurs :

- Un pouvoir attractif, elle attire certaines espèces animales et les désoriente
- Un effet répulsif, créant une barrière artificielle et morcelant certains habitats naturels.

Il faut également savoir que la lumière est la 2ème cause d'extinction des insectes après les pesticides. Au bout de 2 ans, un éclairage élimine la quasi-totalité des insectes nocturnes dans un périmètre de 200m.

L'interruption de l'éclairage public permet également de protéger la biodiversité et diminuer l'impact sur celle-ci.



Insectes morts grillés par la chaleur de la lampe

- L'éclairage public a un impact sur la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle pour toute espèce. Et l'homme n'échappe pas à cette règle. La nuit est un moment particulièrement important, car nous synthétisons alors de la mélatonine, hormone régulant le système immunitaire, la protection des cellules (propriétés anti-cancéreuses), mais aussi surtout notre rythme biologique, plus communément appelé « horloge interne ». La sécrétion débute en moyenne 2-3 heures avant l'heure du coucher, s'élève durant la nuit et redevient plus basse, 2-3 heures après le réveil. La lumière a un effet inhibiteur sur cette sécrétion, perturbant les rythmes de l'organisme et provoquant par exemple des troubles du sommeil.

Quelques données de retours d'expériences

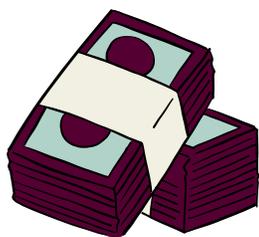
- Sécurité :

Selon les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance (ONDRP) et d'études universitaires, près de 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. Au cours d'une expérimentation de 6 mois de l'extinction de l'éclairage public la nuit à Ballancourt (7 400 hab.), la gendarmerie a relevé les statistiques des infractions. Les chiffres montrent qu'il n'y a pas eu plus de cambriolages que lorsque l'éclairage est laissé allumé toute la nuit, et qu'il y a eu moins de vols sur et dans les véhicules (- 38%). De plus, un cambrioleur est détectable plus facilement lorsqu'il est plongé dans l'obscurité (détection de la lumière qu'il utilise, des voyants de voiture...). Si la lumière reste allumée toute la nuit, elle permettra au contraire au cambrioleur de voir plus facilement à l'intérieur du logement ce qu'il y a à voler, sans être vu (car noyé dans un flot de lumière). Aucune étude ne montre une recrudescence de la violence ou des incivilités suite à la suppression de l'éclairage public. Il n'existe pas non plus de lien entre éclairage et réduction de la criminalité.

- Sécurité routière :

En général, les conducteurs lèvent le pied de l'accélérateur lorsque l'éclairage est éteint et sont plus prudents et attentifs. En effet, une voirie éclairée banalise la conduite par une acuité du conducteur similaire à celle qu'il a en plein jour, le mettant en excès de confiance. Lorsque l'éclairage est éteint, les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves.

Quel coûts et retours sur investissement ?



Le coût de l'éclairage public pour les finances communales est estimé à près de 20 000€ pour l'année 2022 du fait de la hausse très importante des coûts de l'énergie.

Les travaux d'économies d'énergie auront un coût prévisionnel total de 115 000€ (financé à 50% par le SDE07), et pour la Commune de :

- 40 000€ pour le changement de lumières en LED (91 luminaires) - entraînant environ 5 500€ d'économies par an ;
- 17 000€ pour la rénovation des armoires de commande permettant d'éteindre l'éclairage à des heures précises - entraînant environ 5 000€ d'économies par an.

Le retour sur investissement est de moins de 5 ans pour la Commune.

Cours d'eau : les obligations des riverains



Nous sommes souvent questionnés au sujet de l'entretien des rivières qui passent sur des propriétés privées. Il est donc utile de rappeler que la commune n'est responsable que de la partie de la rivière qui jouxte le domaine communal. En revanche, les rivières longent très souvent des propriétés privées. Dans ce cas, il revient aux propriétaires concernés d'en assurer l'entretien.

Si la rivière traverse votre terrain, son lit vous appartient en totalité. En revanche, si elle sépare votre propriété de celle de votre voisin, son lit appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive opposée, suivant une ligne imaginaire tracée au milieu du cours d'eau (article L. 215-2 du Code de l'environnement). Si, au fil du temps, le lit de la rivière se déplace, la ligne séparative suit le mouvement.

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son « entretien régulier » (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Vous êtes tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements de végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives.

Cet entretien est très important pour éviter notamment les risques d'inondation, mais aussi parfois pour empêcher des effondrements de terrain.

Les obligations légales de débroussaillage

Dans le département de l'Ardèche, l'obligation légale de débroussaillage s'applique sur le territoire de certaines communes, dont Jaujac. En effet, notre secteur est particulièrement concerné par la lutte contre les incendies de forêt. Il est important de débroussailler pour protéger, vous et vos biens, du risque incendie. L'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, et les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité.

Un débroussaillage efficace sous-entend :

- Eliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches ;
- Espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas ;
- Elaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 mètres ;
- Se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant.

En aucun cas, débroussailler, signifie couper tous les arbres !

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrain en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements :

- Vous êtes en zone « non urbaine » : vous avez obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété. Une bande de 10m de profondeur, de part et d'autre de la voie d'accès sera également débroussaillée.
- Vous êtes en zone « urbaine » : vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.

Pour plus de renseignements : Guide "Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche" disponible : <http://www.ardèche.gouv.fr/>



Le débroussaillage est une activité réglementée en raison de son intensité sonore. Utiliser des outils bruyants doit se faire dans le respect de règles strictes concernant les horaires :

- la semaine de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h et 16 h à 18 h.

Les nuisances sonores liées aux activités professionnelles sont interdites entre 20 h et 7 h ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Résultats des élections présidentielles et législatives 2022



2022 a été une année électorale, avec pas moins de deux élections qui se sont déroulées. Voici les résultats à Jaujac des élections présidentielles et législatives :

Sur le monde

Résultats de l'élection présidentielle - 1er tour

CANDIDAT	SCORE
Jean-Luc MÉLENCHON La France insoumise	34,73 % 273
Emmanuel MACRON La République en marche	18,83 % 148
Marine LE PEN Rassemblement national	16,03 % 126
Jean LASSALLE Résistons !	5,60 % 44
Yannick JADOT Europe-Ecologie-Les Verts	5,47 % 43
Éric ZEMMOUR Reconquête	5,47 % 43
Fabien ROUSSEL Parti communiste français	5,09 % 40
Valérie PÉCRESSE Les Républicains	4,20 % 33
Anne HIDALGO Parti socialiste	1,65 % 13
Nicolas DUPONT-AIGNAN Debout la France	1,40 % 11
Philippe POUTOU Nouveau Parti anticapitaliste	1,40 % 11
Nathalie ARTHAUD Lutte ouvrière	0,13 % 1

980 inscrits

Participation : 82,14 %

Votes blancs : 1,86 %

Votes nuls : 0,50 %

Résultats de l'élection présidentielle - 2ème tour

CANDIDAT	SCORE
Emmanuel MACRON La République en marche	56,83 % 337
Marine LE PEN Rassemblement national	43,17 % 266

980 inscrits

Participation : 73,57 %

Votes blancs : 12,90 %

Votes nuls : 4,85 %

Résultats de l'élection législative - 1er tour

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO.
Florence PALLOT La France insoumise-Nupes	42,57 % 252	26,68 % 11 989
Fabrice BRUN Les Républicains	16,22 % 96	24,96 % 11 217
Alexandra CAUQUIL Parti radical valoisien-Ensemble	12,16 % 72	13,16 % 5 913
Johan VERHEIJ Rassemblement national	12,16 % 72	15,50 % 6 964
Laurent UGHETTO dissident PS hors accord Nupes	11,15 % 66	13,21 % 5 934
Gérald GANDON Reconquête !	2,20 % 13	2,82 % 1 268
Audrey TEILLET Parti animaliste	1,69 % 10	0,99 % 446
Gonzague SILVA Les Patriotes	1,18 % 7	1,27 % 572
Christophe MARCHISIO Lutte ouvrière	0,51 % 3	0,67 % 303
Anne ALIROL régionalistes	0,17 % 1	0,73 % 330

DONNÉE	COMMUNE	CIRCO.
PARTICIPATION	60,57 % 592	56,40 % 44 936
VOTES BLANCS	0,67 % 4	1,00 % 457
VOTES NULS	0,00 % 0	0,42 % 192

Résultats de l'élection législative - 2ème tour

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO.
Florence PALLOT La France insoumise-Nupes	58,77 % 325	42,89 % 18 697
Fabrice BRUN Les Républicains	41,23 % 228	57,11 % 24 896

DONNÉE	COMMUNE	CIRCO.
PARTICIPATION	60,51 % 553	57,07 % 43 593
VOTES BLANCS	5,54 % 33	3,80 % 1 755
VOTES NULS	1,68 % 10	1,70 % 786

Visite de Monsieur le Maire de Bobigny

Au mois d'août, Monsieur Abdel SADI, élu Maire de la Ville de Bobigny depuis 2020, s'est rendu sur la commune de Jaujac dans le cadre de sa tournée des centres de vacances de Bobigny.

Il a donc fait une halte par Jaujac où il a été accueilli en Mairie par le Maire et le premier adjoint. Le partenariat historique entre les deux collectivités a été évoqué ainsi que la volonté commune de le conserver. L'occasion également, d'échanger sur de futurs projets communs.

S'en est suivie une visite du site de la colonie, et une rencontre entre les animateurs et les jeunes présents toujours très heureux de passer quelques jours de vacances à Jaujac.



Un glacier : Châtaigne & Caramel



Nouveau glacier à Jaujac, situé Place Saint-Bonnet, Châtaigne & Caramel crée localement des sorbets et glaces de qualité en travaillant avec les producteurs locaux (lait du plateau Ardéchois, fruits, légumes ou herbes de La Souche, Prades, Burzet...).

Xavier De Montfort a l'art de sublimer les produits : pêches, framboises, châtaignes...



Les Délices de l'Enclos



Donnant directement sur la Place du Champ de Mars, les Délices de l'Enclos proposent de découvrir des véritables gaufres de Liège, des crêpes, des glaces de l'Ardèche ou encore de déguster des bruschettas.



De nouvelles recrues au sein de l'équipe des agents municipaux

Suite à une activité en constante progression à La Bastide, la Commune a intégré deux nouvelles recrues.

Loïc et Aurélie, un binôme solide, est en charge de l'entretien extérieur et intérieur du Centre, de l'accueil du public, de la gestion des séjours, de la maintenance des installations, de la confection de repas...

Polyvalents, vous pouvez aussi les retrouver en renfort au sein du service technique pour les tâches quotidiennes et divers travaux.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



LE BUDGET PARTICIPATIF EST RELANÇÉ

Dès le début du mandat en 2020, l'équipe municipale a souhaité favoriser l'engagement citoyen en lançant un budget participatif. L'objectif : impliquer encore davantage les jaujacquois dans la vie du village en leur permettant de proposer des projets et/ou de voter pour leurs projets préférés.

L'épidémie de Covid est passée par là, et la commission d'instruction des projets n'a pas pu se réunir comme initialement prévu. Pour autant, une dizaine de projets avaient été déposés durant l'année 2020 durant le 1er appel à projet.

Il est aujourd'hui proposé de conserver les projets déjà reçus, et de lancer un nouvel appel à projet dans ce journal municipal.

Les projets reçus en 2020 et en cette fin 2022, seront instruits par la Commission extra-municipale Démocratie participative, présentés dans le prochain journal municipal, puis soumis au vote.

Une enveloppe financière de 20 000 € dédiée à la réalisation des projets est affectée au budget d'investissement de la Commune. Le règlement du Budget participatif a été rédigé par les membres de la Commission extra-municipale Démocratie participative. La Commission examinera aussi la conformité des projets avec le règlement. Elle arrêtera la liste des projets soumise au vote.

Toutes les thématiques sont acceptées, mais les projets doivent respecter les principes suivants :

- Être un projet d'intérêt général (environnemental, économique, social, citoyen...), et à visée collective ;
- Se situer sur le territoire communal ;
- Appartenir aux compétences de la Mairie ;
- Ne pas engendrer trop de frais de fonctionnement (recrutement de personnel, dépenses énergétiques, frais d'entretien...);
- Demeurer suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.

Chaque projet devra être exposé dans un formulaire (voir ci-contre), disponible dans ce journal, en Mairie en version papier, remplissable sur le site internet, ou sur demande email ou courrier.

C'est très simple, et réalisable en 5 minutes chrono !

Vous pouvez consulter le règlement du Budget participatif sur le site www.jaujac.fr



République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

FORMULAIRE DE DEPOT DE CANDIDATURE D'UN PROJET BUDGET PARTICIPATIF

Vos informations de contact

- Nom et prénom* :
- Adresse postale* :
- Adresse email* :
- Téléphone* :
- Age* :
- Si vous êtes une personne morale, précisez votre implication sur le territoire :

Votre projet

- Nom du projet* :
- Thématique du projet* :
- Descriptif du projet* :

- Lieu d'implantation imaginé :
- Coût estimatif du projet :

** Je certifie sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement du Budget participatif de Jaujac et de les accepter pleinement **

Fait à :

Le :

** Données à renseigner de manière obligatoire*

** N'hésitez pas à fournir des pièces complémentaires (photographies, schémas...)*



village d'Ardèche

Faites
Jaujac
à votre
idée!

Lancement
du Budget
participatif

Le Budget participatif de Jaujac

Qui peut proposer un projet ? **De novembre au 15 février**

- ➔ Tous les habitants de Jaujac (résidents permanents ou secondaires) à partir de 16 ans
Aussi les commerçants/artisans dont l'activité principale est à Jaujac
- ➔ Le nombre de projets proposé par personne n'est pas limité

Un budget
de 20 000 € !
Vous proposez
Vous votez

Comment déposer un projet ?



1) Je consulte le règlement pour connaître les règles d'éligibilité sur www.jaujac.fr



- 2) Je décris mon projet en remplissant le formulaire dédié qui se trouve :
- sur le site internet de la Mairie en version téléchargeable
 - en Mairie
 - sur demande courrier ou email
 - remplissable directement sur le site internet de la Mairie
 - éventuellement chez les commerçants jaujacquois volontaires

Au besoin, je demande un accompagnement en Mairie



3) Je transmets le formulaire à l'adresse : mairie@jaujac.fr ou dans la boîte aux lettres de la Mairie

Les projets sont ensuite examinés par la Commission extra-municipale Démocratie participative, selon le règlement

Comment voter pour son projet préféré ? **Le dimanche 11 juin**



Je consulte les projets éligibles sur : www.jaujac.fr ou sur le prochain Journal municipal



Si j'ai plus de 16 ans, le dimanche 11 juin 2023, je vote à la Mairie, de 9h à 12h :

- Avec ma carte d'identité
- Et si je ne suis pas sur la liste électorale, je fournis en plus un justificatif de domicile
- Pour les commerçants/artisans non domiciliés à Jaujac, je fournis un justificatif de fiscalité locale

Et après ? **A partir de mi juin**



Un dépouillement public a lieu à la suite du vote
Les résultats sont également proclamés lors du Conseil municipal suivant le vote



Le ou les projets les plus populaires - dans la limite de l'enveloppe de 20 000 € - sont mis en œuvre le plus rapidement possible par le Conseil municipal !

Pour plus d'informations, je consulte le règlement du budget participatif sur www.jaujac.fr

LE GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

100 % DES EMBALLAGES

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

CONSERVES, BOÎTES, AÉROSOLS, CANETTES, BOUCHONS, ...



TOUTES LES BRIQUES ALIMENTAIRES

BRIQUES DE LAIT, BRIQUES DE CRÈME, BRIQUES DE JUS DE FRUITS, ...



TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

FLAONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES, ...



SACS ET FILMS PLASTIQUES



POTS, BARQUETTES, BOÎTES, ...



100 % DU VERRE

POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



100 % DES PAPIERS ET CARTONNETTES

TOUS LES PAPIERS ET CARTONNETTES



Les cartons doivent être amenés en déchetterie

ET MES AUTRES DÉCHETS ?



DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), les sacs aspirateurs ...



DANS LE COMPOSTEUR

Les déchets alimentaires (épluchures de légumes et fruits, marc de café (dosettes et filtres)) et les petits déchets de jardin (feuilles, tontes) et cendres de cheminée

Réservez votre composteur dès maintenant sur composteur.sidomsa.net

EN DÉCHETTERIE

Les encombrants, les gros cartons, les meubles/mobiliers, l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles, les déchets verts, les déchets spéciaux (peintures, solvants), les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales, la vaisselle cassée, la litière de chat, ...

ASTUCES POUR BIEN TRIER



- JETER EN VRAC les emballages dans la poubelle jaune
- NE PAS LAVER les emballages mais bien les vider
- NE PAS IMBRIQUER plusieurs emballages les uns dans les autres
- SÉPARER les différents éléments d'un emballage
- PLIER LES CARTONNETTES pour gagner de la place dans la colonne bleue

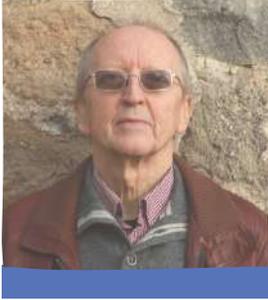
VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



Marion HOUETZ

Maire de Jaujac

Responsable du Pôle Attractivité, Finances et ressources humaines, Engagement citoyen, Gestion du patrimoine communal
Vice-présidente de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans à l'Environnement, l'Agriculture, et la Maison de santé



Guy BOUCHER

1er Adjoint

Responsable du Pôle Transitions, Aménagements, Gestion des équipes techniques et des travaux, Tourisme et démarche Village de caractère



Henriette TELLIER

2ème Adjointe

Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



Nicolas MARTIN

4ème Adjoint

Responsable du Pôle Aménagement du territoire, Urbanisme, Gestion de la régie eau et assainissement
Conseiller délégué de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans aux Sports et Equipements sportifs



Joceline CHAMODON

3ème Adjointe

Responsable du Pôle Social, Inclusion



Jean-Christophe ROUDIL

Conseiller municipal

Délégué à l'Agriculture et à l'économie circulaire
Coresponsable pour l'Environnement et la Gestion de la Bastide



Patricia BERTHON

Conseillère déléguée

Responsable de la mission Communication et Evènementiel
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, les Mobilités



Patrick ROUVIERE

Conseiller municipal

Délégué aux Associations culturelles
Coresponsable pour les Travaux



Christine MOURARET

Conseillère municipale

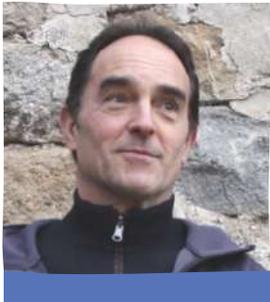
Déléguée aux Mobilités et à l'Inclusion numérique
Coresponsable pour les aménagements et la Gestion des équipes techniques



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes
Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Évènementiel



Marie ESNAULT
Conseillère municipale
Déléguée aux Commissions extra-municipales, au budget participatif
Coresponsable pour la Démocratie participative, le Tourisme, et l'Eau



Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
Délégué à l'Environnement
Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



Laurence CAUDRON
Conseillère municipale
Déléguée à la Jeunesse
Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme



Denis DJERANIAN
Conseiller municipal
Délégué à la Culture
Coresponsable pour le Tourisme et l'Évènementiel



Magali MUSSO-TARASCO
Conseillère municipale
Déléguée à l'Accès aux soins et la prévention, relation avec la Maison de santé



Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche



Frelon européen



Frelon asiatique



Nid primaire



Frelon asiatique Frelon européen

PROCÉDURE À SUIVRE

- 1 Vous découvrez un nid de frelon asiatiques : ne jamais le détruire vous-même et garder une distance de 10m
- 2 Merci de déclarer le nid uniquement sur le site : lefrelon.com
En cas de besoin, téléphonez au : 07 85 93 06 37
- 3 Après vérification, la destruction sera effectuée par une entreprise agréée et prise en charge par la Communauté de communes

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

1) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Le Conseil municipal :

- Fixe la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023,
- Fixe le tarif de la redevance des emplacements à 6,54€ le m² pour la période du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022, un tarif de 2€ le m² se rajoute à la redevance de base sur la période du 1er octobre 2022 au 30 avril 2023 pour la partie de terrasse protégée ;
- Décide qu'en cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les cafetiers (augmentation de la surface) un forfait de 20€ par journée sera demandé, la surface supplémentaire occupée sera déterminée par la Mairie ;
- Décide d'autoriser deux occupations exceptionnelles par mois, à chaque titulaire d'une convention provisoire d'occupation du domaine public pour la période du 1er mai 2022 au 30 septembre 2022 ;
- Autorise le Maire à signer les conventions provisoires d'occupation du domaine public à compter du 1er mai 2022 ainsi que les conventions pour occupation exceptionnelle.

2) Décision modificative N° 1 Budget général

Madame le Maire indique au Conseil municipal que des annuités d'emprunts de décembre 2021 n'ont été prélevées qu'en janvier 2022. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses	Recettes
Article 66111 = + 163€	Article 70311 : + 163€
Article 1641 = + 5 387€	Article 1336 : + 5 387€

3) Convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades saison estivale 2022

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les sites de baignade déclarés doivent faire l'objet de mesures de gestion, notamment d'analyses d'auto surveillance, en complément des mesures de contrôle réalisées par l'Agence Régionale de Santé.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche propose une Convention pour la mise en œuvre de l'auto surveillance de la baignade de la Turbine. Le coût de revient est estimé pour :

- L'auto surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement/15 jours), à 325€ TTC.
- L'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et l'appui technique, à 887€ TTC environ. Ce montant sera ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison 2022.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention.

4) Respect des chartes qualité des réseaux eau potable et assainissement

Madame le Maire explique que la commune prévoit de lancer plusieurs chantiers d'eau potable suivant la programmation effectuée sur son schéma directeur d'eau potable et plusieurs chantiers d'assainissement.

Chacun des projets sont délibérés afin de solliciter l'aide des financeurs.

Concernant les chantiers supérieurs à 150 000€ HT de travaux, la Commune devrait faire réaliser ces opérations selon les principes des chartes qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement afin de répondre aux préconisations de l'Agence de l'eau. En ce sens, il serait mentionné dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises que l'opération serait réalisée sous charte qualité des réseaux d'eau potable ou d'assainissement.

Le Conseil municipal décide donc de mentionner dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises que les opérations seront réalisées sous chartes qualité nationale.

5) Adoption du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Le Conseil municipal décide de l'approuver.

6) Aide financière - Compétition sportive

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Mme ROGIER Audrey informant le Conseil municipal que sa fille Léna LOMBARD va participer aux championnats de France en cadette 1 de badminton à Mulhouse du 26 au 29 mai 2022.

Le Conseil municipal, souhaitant apporter son soutien à Léna, décide d'attribuer une aide financière de 250€ à la famille de Léna.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

1) Attribution du marché pour le renouvellement des réseaux humides quartier des Sausses (Tranche 2) et l'interconnexion AEP entre les UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac)

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché public suivant : Renouvellement des réseaux humides quartier des Sausses et interconnexion AEP entre les UDI de Laulagnet (Prades) et du Peschier (Jaujac) avec l'Entreprise Valette de Prades pour un montant de 364 897,50€ HT.

2) Attribution du marché pour le renouvellement du réseau eaux usées de la Bastide

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché public suivant : Renouvellement du réseau eaux usées de la Bastide avec la SARL Michel JAUFFRE et Fils pour un montant de 99 866€ HT.

3) Adhésion à l'Agence pour le développement des Métiers d'Art

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vue des futurs projets d'aménagement du village, l'Agence pour le développement des métiers d'Art a été consultée. Le coût de l'adhésion est de 50€ par an.

Le Conseil municipal, autorise Mme le Maire à adhérer à l'Agence pour le développement des métiers d'Art

4) Adhésion à l'association World Cleanup Day - France

L'association World Cleanup Day - France, promeut et coordonne la journée mondiale du nettoyage de la planète. Cet évènement mondial vise à réunir 5% de la population nationale à travers des opérations de ramassage de déchets, afin de mettre en avant le fléau des déchets sauvages dans l'espace public.

Le Conseil municipal souhaite sceller son engagement sur le long terme à participer localement à la journée mondiale du nettoyage de la planète, et ainsi contribuer à améliorer le mieux-vivre de ses habitants.

Le Conseil municipal :

- Approuve les statuts de l'association ;
- Autorise le Maire à adhérer à l'Association World Cleanup Day - France, le coût de l'adhésion est de 100€ par an ;
- Désigne Mr ROUDIL Jean-Christophe comme élu référent pour la commune.

5) Tarif pour une représentation théâtrale

Le Conseil municipal fixe le tarif d'entrée à 5€ par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour la représentation théâtrale du 24 septembre 2022.

6) Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour les travaux de sécurisation sur le réseau d'eau potable : tranche 2 du quartier des Sausses, Interconnexion Jaujac/Prades, pose de compteurs aux captages

Afin de sécuriser encore davantage son alimentation en eau potable, la Commune de Jaujac va mener 3 projets en 2022 :

- Remplacer le réseau existant au quartier des Sausses (phase 2, au niveau de la VC2 entre le Chemin des Chênes et la RD 323).

- Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI du Peschier, la Commune de Jaujac projette d'utiliser la ressource de Laulagnet (ressource appartenant à la Commune de Prades). Une convention a été signée entre les deux parties. La ressource de Laulagnet délivre environ 129 m³/j en période d'étiage. Un prélèvement de 30 à 50 m³/j par pompage en interconnexion sur l'UDI du Peschier serait donc possible et serait largement compensé par un prélèvement dans le puits du Salyndre pour la Commune de Prades.
- De mettre en place des compteurs de prélèvement sur les captages, l'ensemble des ouvrages de captage devant être équipés de compteurs afin de connaître le volume prélevé dans le milieu naturel. Ils permettront de connaître également de rendement du réseau d'adduction.

Le coût total des travaux est donc estimé à 449 064,25€ HT. Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 134 719,30€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 179 625,70€ HT soit 40% ;
- Demande de subvention Agence de l'Eau : 44 906,40€ HT soit 10% ;
- Autofinancement Commune : 89 812,85€ HT soit 20% ;

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet et sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

7) Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour des travaux sur voirie communale liés à des dégâts d'orage

Madame le Maire rappelle les intempéries qui ont touché la commune le 3 octobre 2021. Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé et obtenu auprès des services préfectoraux le 5 octobre 2021.

Il convient de prévoir la réfection de plusieurs voiries communales, murs de soutènement, parkings dégradés du fait de ces intempéries. Le coût total des travaux est donc estimé à 59 277,65€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 20 000€ HT soit 33,74% ;
- Autofinancement Commune : 39 277,65€ HT soit 66,26% ;

Le Conseil municipal sollicite les subventions indiquées et autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

8) Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche et de la Région pour le projet de valorisation du site touristique de la Turbine et de ses coulées basaltiques

Le Conseil Municipal souhaite réaménager le site de baignade de la Turbine. Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs :

- Réorganiser le stationnement anarchique ;
- Agrandir légèrement et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol ;
- Créer un véritable espace piéton (avec des usages de loisirs : tables, bancs arceaux pour stationnement vélo) ;
- Créer un point WC avec la mise en place de toilettes sèches ;
- Améliorer l'accès à la Plage (calades, pas d'âne) ;
- Améliorer la signalétique (patrimoine géologique, faune/flore, industriel, déplacements) ;
- Proposer un nouveau sentier de randonnée.

Le coût des travaux est estimé à 363 228,60€ HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention. Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 108 968,58 € HT soit 30 % ;
- Demande de subvention Département : 108 968,58€ HT soit 30 % ;
- Demande de subvention Région : 72 645,72€ HT soit 20 % ;
- Autofinancement : 72 645,72€ HT soit 20 %.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet, sollicite les subventions indiquées, autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

9) Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1er juillet 2022

Le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1er juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, le mode de publication.

Le Conseil municipal décide que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1er juillet 2022 par voie d'affichage.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

1) Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Compte-tenu de l'ancienneté en CDD d'un agent à l'école, le Conseil municipal décide de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 22/35e annualisé pour la surveillance de la garderie et de la cantine, renfort et ménage à l'école, la facturation de la garderie, à compter du 1er octobre 2022.

2) Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2e classe

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanents d'adjoint technique principal de 2e classe pour permettre l'avancement de grade de deux adjoints techniques, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet à raison de 25/35e annualisé à compter du 1er octobre 2022 ;
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet à raison de 20/35e annualisé à compter du 1er octobre 2022.

3) Création d'un poste de rédacteur principal de 2e classe

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte-tenu d'un avancement de grade d'un agent titulaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste de rédacteur principal de 2e classe à temps complet à compter du 1er octobre 2022.

4) Schéma directeur Éclairage Public

Pour préserver la biodiversité, œuvrer à la réduction de la pollution lumineuse et des dépenses énergétiques, et au regard des efforts de sobriété énergétique rendus nécessaires par les enjeux climatiques mais également par les circonstances internationales de risque de pénuries d'approvisionnement en énergie, le Conseil Municipal acte un effort supplémentaire concernant l'éclairage public.

Avec l'appui du Syndicat Départemental des Energies (SDE 07), la Commune de Jaujac souhaite s'engager à la fois :

- Dans une démarche d'amélioration de la qualité et des performances du parc actuel de luminaires, via l'installation de lampes d'éclairage public moins gourmandes en énergie. En effet, la modernisation de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques et des frais de maintenance. C'est aussi le moyen de diminuer grâce à des dispositifs « intelligents » la pollution lumineuse et l'empreinte de cet éclairage sur l'environnement. La mise en œuvre de nouveaux travaux permettra encore d'améliorer la qualité environnementale des éclairages publics quand ils sont allumés (technologie, puissance, orientation, couleur...) tout en préservant la sécurité des usagers ;
- Dans une démarche d'extinction partielle de l'éclairage public, dans la période où activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. Le phasage sera établi en fonction des facilités de réalisations techniques. Les travaux pour ce faire consistent en la pose d'appareils spécifiques du type « horloges astronomiques » qui permettent d'allumer et d'éteindre l'éclairage en fonction des demandes.

Madame le Maire donne le détail des premiers éléments chiffrés pour le remplacement de luminaires qui seront équipés de lampe « LED » et la rénovation des armoires de commande. Le programme réalisé permettra une baisse importante de la consommation d'énergie.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 110 000€ HT (financé à 50 % par le SDE 07), auquel il convient d'ajouter 2,5% de frais de maîtrise d'ouvrage soit 2 750€.

Le coût restant à la charge de la commune s'élèverait à 55 000€ à étaler sur 5 ans soit 11 000€ par an (+ 2 75 € à régler en une seule fois) à inscrire au budget de l'année 2023.

L'économie sur la puissance installée est estimée à 5.8 kW/h (diminution 65 %), à 25 000 Kw/h sur la puissance consommée et à 637 €/an sur la maintenance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Décide de valider le lancement de l'opération de l'éclairage public qui sera conduit par le SDE07;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

5) Décision modificative n° 1 - La Bastide

Madame le Maire informe qu'afin de procéder au règlement de dépenses non prévues au budget primitif 2022 (taxe foncière, redevance spéciale ordures ménagères...), il convient de procéder à une décision modificative. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Art 6068 : 1 100€ Art 63512 : 900€ Art 637 : 1 000€	Art 706 : 3 000€

6) Décision modificative n°2 - Budget communal

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de régler dès cette année le premier acompte de l'annuité au SDE 07 concernant le montant définitif des travaux d'enfouissement sur la RD19. Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

DEPENSES	RECETTES
Article 168758 : + 6 459€	Article 10222 : +6 459€

7) Tarifs location La Bastide

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'après deux années de fonctionnement, il convient de revoir les tarifs de location de la bastide. Elle propose d'appliquer les tarifs suivants (prix HT) :

	ENFANTS jusqu'à 12 ans	ADULTES
Gestion libre (Hors Week-end)	23.64 €* 23.64 €	27.28 €* 27.28 €
Demi-pension (Petit-déjeuner+diner)	32.73 €* 32.73 €	40.91 €* 40.91 €
Pension complète (Petit-déjeuner+déjeuner ou pique-nique+diner)	41.82 €* 41.82 €	50.00 €* 50.00 €
Repas supplémentaire (Déjeuner ou pique-nique)	5.46 €* 5.46 €	9.09 €* 9.09 €
Petit-déjeuner supplémentaire	5.46 €* 5.46 €	5.46 €* 5.46 €

* Tarif H.T. par personne et par nuit / TVA 10 % / Taxe de séjour comprise dans le tarif

Location de groupe à partir de 16 personnes minimums

Pour les groupes d'enfants : 1 adulte gratuit pour 20 enfants et 2 adultes au-delà de 20 enfants

Draps fournis à partir de 2 nuits

Forfait 1 nuit pour 1 maison (16 couchages) (Week-end)	509.10 €* 509.10 €
Location de la maison d'accueil pour une journée (de 8 h à 18 h en semaine)	272.73 €* 272.73 €

* Tarif H.T. / TVA 10 % / Taxe de séjour comprise dans le tarif

LOCATION DE LA MAISON D'ACCUEIL AVEC OU SANS COUCHAGES	HABITANTS JAUJAC	EXTERIEURS
Location de la maison d'accueil le week-end (du vendredi 17 h au dimanche 18 h)	545.45 €* 545.45 €	727.28 €* 727.28 €
Forfait pour 1 chambre de 4 personnes (1)	72.73 €/nuit 72.73 €	72.73 €/nuit 72.73 €

* Tarif H.T. / TVA 10 % / Taxe de séjour compris dans le tarif

Location linge de lit : 6€ TTC / parure de lit

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer les tarifs proposés pour les réservations à compter du 1er janvier 2023 ;
- Décide que le montant des cautions, le tarif des options ménages ainsi que les modalités de remboursement en cas de désistement ou de rupture du contrat de location du fait du bailleur ou du preneur restent identiques.

8) Tarif concert

Madame le Maire rappelle qu'un concert est programmé le 16 octobre à l'église.

Le Conseil municipal, (par 14 voix pour et 1 abstention) fixe le tarif d'entrée à 10€ par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

9) Règlement garderie périscolaire et cantine scolaire

Le Conseil municipal, approuve (par 14 voix pour et 1 abstention) le règlement de la garderie périscolaire et le règlement de la cantine scolaire.

10) Décision modificative n° 1 - La Bastide

Monsieur DUROURE Nicolas ne prend pas part au vote du fait de ses activités extra-municipales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- D'autoriser le Maire à adhérer au programme des refuges de l'Association LPO afin de labelliser le site de la Bastide comme Refuge ;
- D'inscrire les crédits nécessaires pour le versement de la cotisation soit 85€.

11) Acquisition d'une parcelle de terrain

Considérant le projet d'aménagement et d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement Rue Dubois Maurin, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 76m² sur laquelle se trouve actuellement un garage.

Cette parcelle cadastrée AP 87 permettra notamment de créer un belvédère.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à l'amiable par la Commune de la parcelle cadastrée AP 76 sis lieu-dit Castrevieille au prix de 10 000€ (dix mille euros) net vendeur ;
- Autorise Madame le Maire à établir et signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC
04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :
Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr
Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC
04 75 93 29 98

Horaires :
Mardi de 9h à 11h30
Samedi de 9h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS
04 75 89 01 48

Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26
Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80
Police : 04 75 89 22 22
Pompiers : 18
Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60
Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecins généralistes :

- Dr DELENNE : 04 75 93 21 90
- Dr GARRY, Dr NITTING et Dr LEMINEUR : 04 28 40 01 50

Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46

Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02

Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85

Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74

Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et ostéopathie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44

EHPAD : 04 75 89 82 60

ETAT CIVIL D'AVRIL À SEPTEMBRE

Naissances

- DURIEUX Mathis, de DURIEUX Alexis & LALAUZE Sophie, le 27 avril 2022 à AUBENAS
- BERGOGNON Ambre, de BERGOGNON Dorian & ROUCHON Aurélie, le 17 juin 2022 à JAUJAC
- CHARRON Charlotte, de CHARRON Emeric & DEBEURNE Fanny, le 26 juin 2022 à AUBENAS

Décès

- JAMES Denise, veuve MOUYON, le 2 avril 2022
- ROUVIERE Jeanne, le 7 avril 2022
- RIBEYRE Lucette, épouse CONSTANT, le 14 avril 2022
- DEVESSE Rose, veuve BOUQUET, le 15 mai 2022
- AVRIL Robert, le 23 mai 2022
- PONTIER Françoise, épouse VASSEUR, le 19 mai 2022
- VIANNEZ Christiane, le 25 juin 2022
- RATTON Jean-Fleury, le 11 juillet 2022
- COUDENE Eliane, le 14 juillet 2022
- LEGER Simonne, veuve FRANCOIS, le 26 juillet 2022
- GRABOWIECKI Marie, le 26 juillet 2022
- REYNAUD Paulette, veuve BOISSIN, le 5 août 2022
- PRAT Germaine, veuve BARDINE, le 5 août 2022
- ROUVIERE Monique, le 5 août 2022
- BADER Suzanne, veuve BRAUN, le 10 août 2022
- AGNEZ France, le 25 août 2022
- RIVIERE Roger, le 27 septembre 2022

Mariages

- MONTAURIOL Quentin & PEIFFER Mathilde, le 16 avril 2022
- PALADINO Gianni & AKKUS Sengül, le 30 avril 2022
- SOUCHAL Sylvain & CHUZEVILLE Aurélie, le 4 juin 2022
- DUSSERRE Stéphane & ROCHE Martine, le 10 septembre 2022

Baptême Civil

- TERRISSE Julie, le 10 septembre 2022, d'Amélie BLANCHER et d'Alex TERRISSE. Avec pour marraine Océane FARGIER et pour parrain Tony FRAYSSE

ÉVÈNEMENTS



Invitation à la population

Cérémonie des vœux de la Municipalité de Jaujac
&
Inauguration du centre d'hébergement de La Bastide

Le samedi 7 janvier 2023

10h00 : Visites guidées de La Bastide par groupes (sur réservation au 04 75 93 22 28)

11h00 : Inauguration officielle de La Bastide

11h30 : Cérémonie des vœux du Conseil municipal

12h00 : Pot de l'amitié

Mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Novembre 2022

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr